

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -12-759

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Entretenir et équiper les bâtiments régionaux (P231)
Titre	<i>Société BC Distribution : accord transactionnel</i>

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la SARL B.C. DISTRIBUTION exploitant du club sportif Amazonia, le Cabinet Century 21, gestionnaire de l'immeuble, l'accord transactionnel joint en annexe, afin d'obtenir le remboursement des factures liées à l'entretien de la chaudière ainsi qu'aux consommations de gaz destinées au chauffage du bâtiment. Le montant de l'indemnisation s'élève à 21 562.98 € ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8353-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-760

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Entretenir et équiper les bâtiments régionaux (P231)
Titre	<i>Quartier Lorge Bas : Concession d'occupation d'un bâtiment communal (Ville de Caen/Région) - Convention de mise à disposition (Maison de l'Image et MACAO)</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président :
- à conclure et signer :
 - . avec la Ville de Caen, la concession d'occupation (annexe 1) d'un bâtiment communal dans une partie du bâtiment 16 du Quartier Lorge Bas à Caen avec un terme fixé au 28 février 2016, l'occupation est à titre gratuit, l'eau et le chauffage sont assumés par les services de l'Etat, l'électricité et les impôts afférents aux bureaux à charge de la Région, l'accès Internet et à la téléphonie restent à charge des associations occupantes après accord des services de l'Etat,
 - . une convention de mise à disposition d'une partie du bâtiment 16 du Quartier Lorge Bas à Caen avec un terme fixé au 28 février 2016, l'occupation est à titre gratuit, l'eau et le chauffage sont assumés par les services de l'Etat, l'électricité et les impôts afférents aux bureaux à charge de la Région, l'accès Internet et à la téléphonie restent à charge des associations occupantes après accord des services de l'Etat, respectivement avec :
 - l'association MAISON DE L'IMAGE (annexe 2)
 - l'association MaCaO 7^{ème} Art (annexe 3)
- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-761

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Entretenir et équiper les bâtiments régionaux (P231)
Titre	<i>Peindre en Normandie : convention d'occupation temporaire du domaine public régional</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, M. BEAUVAIS ne prenant pas part au vote,

- d'autoriser le Président :

- à conclure avec l'Association Peindre en Normandie, une convention d'occupation temporaire à titre gratuit (jointe en annexe) de 2 salles communicantes (une réserve de 38,70 m² et une salle d'exposition de 49,05 m²) situées dans le cloître de l'Abbaye-aux-Dames pour y conserver et exposer les œuvres d'art dont elle a la propriété. Cette convention est consentie pour une durée de 1 an,
- à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8357-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-762

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Entretenir et équiper les bâtiments régionaux (P231)
Titre	<i>Effiscience à Colombelles : mise en place de baux</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à conclure et signer :

→ les baux suivants pour les occupants du bâtiment Effiscience :

- . avec VALORIAL (annexe 1),
- . avec ANEA (annexe 2),
- . avec ARIA (annexe 3),
- . avec F2N (annexe 4),
- . avec FCL-BN (annexe 5),
- . avec MOV'EO (annexe 6).

Le loyer sera gratuit mais les structures participeront aux dépenses de fluides à hauteur d'un forfait de 35 €/m²/an.

→ tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -12-763

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Autres produits (P015)
Titre	<i>Sortie d'inventaire et vente de biens</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'organiser la vente de mobilier au personnel de la Région selon les conditions habituelles et aux prix proposés ;
- de déposer sur le site Webenchères les matériels aux prix de départ proposés ;
- de confier le matériel défectueux ou obsolète à la Société R'Pur pour recyclage ;
- de faire don à l'association Vélisol de 2 bicyclettes ;
- de faire don du mobilier au Secours Populaire de la Ferté-Macé ;
- de faire don des meubles et matériels qui ne seraient pas vendus à Emmaüs ou autres associations qui en feraient la demande ;
- de sortir de l'inventaire physique et comptable de la Région les biens figurant dans la liste jointe en annexe.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8404-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-764

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Mouvements financiers divers (P004)
Titre	<i>Demande d'aide financière projet d'échanges et partenariat à l'étranger/ITEP Baron sur Odon</i>

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer une subvention de 800 € à l'Institut Thérapeutique Educatif et Pédagogique à Baron sur Odon pour l'année 2014 ;
- d'imputer la somme correspondante sur les crédits de fonctionnement inscrits au Fonds d'Interventions Régional, sur le chapitre 930 « Services Généraux » du budget 2014 de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-9203-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -12-765

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Rapports non budgétaires (RNB)
Titre	<i>Tarifs location de l'amphithéâtre à Efficiences</i>

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de voter les tarifs suivants pour la location de l'amphithéâtre sis à Effisciences :

200 € de l'heure

600 € la demi-journée

1 000 € la journée

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-9940-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -12-766

Commission	Personnel, finances et administration générale
Programme	Optimiser les moyens généraux (P367)
Titre	<i>Exercice de mandats spéciaux des Conseillers Régionaux</i>

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer les mandats spéciaux repris en annexe ;
- de prendre en charge les frais de transport et de procéder au remboursement éventuel des frais de repas et de nuitée sur la base des dépenses réellement engagées dans le cadre de ces mandats ;
- de prélever les crédits de fonctionnement correspondants sur le chapitre 930 du Budget 2013 de la Région ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 8 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-9818-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -12-767

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Appel à projets - Réinventons les campagnes</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P020 - Animer et développer les territoires de 2 670 132 € votée au BP 2014 un montant de 20 000.00 € au titre de l'opération P020O037 « développement rural » ;
- d'attribuer sur le chapitre 935 du budget 2014 de la Région, la subvention d'un même montant au maître d'ouvrage figurant dans le tableau joint en annexe ;
- d'autoriser le Président à verser à la notification de la présente délibération, une avance correspondant à 50 % de la subvention attribuée, le solde étant versé sur présentation d'un bilan financier et d'un bilan d'activité,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8427-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-768

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Politique territoriale</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :
 - sur l'AP P020 « Animer et développer les territoires » de 36 000 000 € votée en 2008 et 2012, un montant de 1 910 582 € au titre des conventions territoriales selon le détail suivant :
 - 26 331 € au titre de l'opération P020O035 PNR du Perche « CP5U8303SI-PNR du Perche »
 - 206 769 € au titre de l'opération P020O025 « CP5U8135SI- Pays du Perche Ornaïs »,
 - 35 000 € au titre de l'opération P020O017 « CP5U8131SI – Pays du Bocage »,
 - 200 000 € au titre de l'opération P020O011 « CP5U8122SI – Pays de Coutances »,
 - 131 076 € au titre de l'opération P020O013 « CP5U8123SI – Pays du Saint-Lois »,
 - 203 140 € au titre de l'opération P020O009 « CP5U8121SI – Pays du Cotentin »,
 - 196 070 € au titre de l'opération P020O015 « CP5U8124SI – Pays de la Baie du Mont Saint Michel »,
 - 92 000 € au titre de l'opération P020O045 « CP5U8205SI – Agglomération de Saint-Lô »,
 - 466 261 € au titre de l'opération P020O004 « CP5U8112SI – Pays de Caen Métropole »,
 - 150 000 € au titre de l'opération P020O006 « CP5U8113SI – Pays du Sud Calvados »,
 - 203 935 € au titre de l'opération P020O007 « CP5U8111SI – Pays d'Auge Expansion »,
- d'attribuer :
 - sur le chapitre 905 du budget 2014 de la Région, les subventions aux maîtres d'ouvrage figurant dans le tableau joint en annexe I,
- de modifier la délibération n° 13-06-322 de la Commission Permanente en date du 28 juin 2013 pour ramener la subvention d'un montant de 14 545 €, attribuée au Pays du Bessin au Virois pour son programme d'action 2013-2014, au montant de 12 949 € et d'approuver son programme d'actions modifié et détaillé dans l'annexe II ; cette subvention est susceptible d'être contrepartie publique du dispositif 341b2 du FEADER,
- de désaffecter sur l'AE P020 « Animer et développer les territoires » de 7 560 000 € votée en 2008 en faveur de l'Ingénierie Territoriale, un montant total de 1 596 € selon le détail suivant :
 - 1 596 € au titre de l'opération P020O0 « CP5U8114 » – Pays du Bessin au Virois »,
- de proroger le délai d'achèvement des travaux de quatre ans pour le projet localisé à Equeurdreville-Hainneville intitulé « renforcement de l'attractivité urbaine par des aménagements urbains en liaison avec le cœur historique » pour lequel une subvention de 304 000 € a été attribuée à la commune, au titre du contrat d'agglomération de Cherbourg, par délibération n° 10-40 de la Commission Permanente en date du 5 février 2010,

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions, et à verser des acomptes au prorata de la réalisation des opérations des conventions territoriales.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8943-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -12-769

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Animer et développer les territoires (P020)
Titre	<i>Parcs naturels régionaux</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P020 « Animer et développer les territoires » de 2 670 132 € votée en 2014, un montant de 1 256 120 € au titre de l'opération P020O041 « parcs naturels régionaux »,
- d'attribuer, sur le chapitre 937 du budget 2014 de la Région, les participations suivantes, au titre de la cotisation statutaire 2014 :
 - o 433 500 € au Parc naturel régional des Marais du Cotentin et du Bessin ;
 - o 307 620 € au Parc naturel régional Normandie-Maine ;
 - o 500 000 € au Parc naturel régional du Perche ;
- de réserver un montant de 15 000 € pour l'organisation du « Mois des Parcs 2014 »,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8722-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-770

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
Titre	<i>Foncier : Observatoire foncier et fonds friches</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, Mmes CAUCHY (pouvoir de M. DUFOUR),
ERRARD, LOWY, LEMASSON, M. SOUBIEN s'abstenant sur le dossier relatif à la Caserne
Martin à Caen,

- d'affecter :

- sur l'AP P210 « Soutenir les politiques urbaines» de 9 500 000 €, votée en 2013, un montant de 473 732 € au titre de l'opération P210O002 « Foncier » réparti suivant le tableau joint en annexe n°3,
- sur l'AE P210 « soutenir les politiques urbaines » de 785 830 €, votée en 2013, un montant de 14 411 € au titre de l'opération P210O002 « Foncier » ;

- d'attribuer :

- sur le chapitre 905 du budget 2013 de la Région, un montant de 473 732 € à l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans le cadre de la convention passée avec lui, au titre du fonds friche, conformément à l'annexe n°3 jointe ;
- sur le chapitre 935 du budget 2013 de la Région les subventions suivantes à l'Etablissement public Foncier de Normandie dans le cadre de la convention passée avec lui :
 - ✓ 9 411 € au titre de la mise en place d'un observatoire foncier sur territoire du Syndicat Mixte du Pays de Coutances;
 - ✓ 5 000 € au titre de l'avenant n°2 de la convention d'étude concernant l'observation foncière de Caen Métropole ;

- de verser à l'Etablissement Public Foncier de Normandie :

- au titre du fonds friche, des avances :
 - ✓ une première avance de 30% du montant de l'estimation financière au démarrage des études ou des travaux des opérations inscrites au programme d'intervention comme le prévoit la convention EPF de Normandie – Région Basse Normandie,
 - ✓ un acompte de 30% quand les dépenses effectives dépasseront 30% de l'estimation initiale des opérations comme le prévoit la convention EPF de Normandie-Région Basse-Normandie ;
- une première avance de 50% du montant de l'estimation financière au démarrage des études réalisées dans le cadre de l'observatoire foncier;

- de compléter la délibération n° 12-248 de la Commission Permanente en date du 25 mai 2012 afin de prendre en compte la réévaluation de l'enveloppe fonds friche dédiée à l'opération Caserne Martin à Caen comme suit :

Le surcoût des travaux est de 200 000 € HT et le plan de financement de l'enveloppe complémentaire est le suivant :

- Région : 66 667 € (1/3)
- EPFN : 66 667 € (1/3)
- La Ville de Caen : 66 666 € (1/3)

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'étude « Observation foncière sur le territoire du Syndicat Mixte du Pays de Coutances jointe en annexe 1,

- l'avenant n° 2 à la convention d'étude « Observat ion foncière sur le territoire de Caen Métropole » jointe en annexe 2

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8847-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-771

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Faciliter l'accès au foncier, au logement et soutenir les politiques urbaines (P210)
Titre	<i>Rénovation urbaine : Organisation de l'exposition ' Mutations Urbaines ' sur les quartiers en rénovation urbaine</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P210 « Soutenir les politiques urbaines » de 785 830 € votée pour 2013 un montant de 14 350 € au titre de l'opération P210O006 « Rénovation urbaine » ;
- de consacrer 14 350 € pour la réalisation de l'exposition « Mutations Urbaines » en 2014 : réalisation des tirages et des encadrements, réalisation et impression d'un catalogue d'exposition ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et documents utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-9198-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-772

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie (P150)
Titre	<i>Lutter contre les changements climatiques</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :
 - sur l'AP P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de 3 780 000 €, votée en 2013, un montant global de **150 719,98 €**, ventilé comme suit :
 - . **23 086,00 €** au titre de l'opération P150O010 « Economie d'énergie » ;
 - . **127 633,98 €** au titre de l'opération P150O011 « Energie renouvelable » ;
 - sur l'AE P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de 720 000 €, votée en 2013, un montant global de **167 272,80 €**, ventilé comme suit :
 - . **42 272,80 €** au titre de l'opération P150O010 « Economie d'énergie » ;
 - . **125 000,00 €** au titre de l'opération « P150O013 Politique énergétique territoriale » ;
- d'attribuer sur le chapitre 907, du Budget 2013 de la Région les subventions suivantes :
 - **au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie »**
 - 9 878 € aux 2 bénéficiaires de l'annexe 1 pour la réalisation de diagnostics énergétiques de bâtiments ;
 - 5 208 € au bénéficiaire de l'annexe 2 pour la réalisation de diagnostics énergétiques d'entreprises ;
 - 8 000 € à l'Etablissement de Travail Protégé de Saint-James, pour l'installation d'hydro-éjecteurs en remplacement de pompes conventionnelles de circulation d'eau, pour une dépense subventionnable de 29 953,74 € HT ;
 - **au titre de l'opération « P150O011 Energie renouvelable »**
 - 77 187,50 € aux 2 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 3 pour l'installation de chaufferies bois ;
 - 4 200 € au bénéficiaire qui figure à l'annexe 4 pour la réalisation d'une étude de faisabilité pour l'installation d'une chaufferie bois ;
 - 2 800 € à la Commune de l'Aigle (61) pour l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage liée à la création d'un réseau de chaleur au bois, pour une dépense subventionnable de 5 600 € HT ;
 - 20 946,48 € aux 3 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 5 pour des installations géothermales très basse énergie ;
 - 22 500 € aux 3 bénéficiaires qui figurent à l'annexe 6 pour l'installation de panneaux photovoltaïques ;
- d'attribuer sur le chapitre 937, du Budget 2013 de la Région les subventions suivantes :
 - **au titre de l'opération « P150O010 Economie d'énergie »**
 - 3 550 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie de Cherbourg (50) pour l'Opération collective Objectif Energie -20 % en Cotentin - Communication, pour une dépense subventionnable de 7 100 € TTC ;
 - 13 882,80 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie du Pays d'Auge (14) pour l'Opération collective Conseil et animation pour l'amélioration des performances énergétiques des entreprises du territoire, au titre de l'année 2014, pour une dépense subventionnable de 46 276 € HT ;
 - 24 840 € à la SAS ARES (14) pour l'Opération collective de management environnemental – propreté industrielle, pour un montant subventionnable de 41 400 € HT ;
- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;

- d'autoriser le Président à signer :
 - les conventions, selon le modèle de convention type « *Défi'NeRgie Basse-Normandie - Investissement* » approuvé par délibération n°12-09 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 2 février 2012, avec les bénéficiaires suivants :
 - l'Etablissement de Travail Protégé de Saint-James, pour l'installation d'hydro-éjecteurs en remplacement de pompes conventionnelles de circulation d'eau ;
 - la Société DALKIA France, pour l'extension d'un réseau de chaleur bois à Bayeux ;
 - les conventions, selon le modèle de convention type « *Défi'NeRgie Basse-Normandie - Fonctionnement* » approuvé par délibération n°12-09 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 2 février 2012, avec le bénéficiaire suivant :
 - la SAS ARES (14) pour l'Opération collective de management environnemental – propreté industrielle ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8911-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-773

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les énergies renouvelables et favoriser les économies d'énergie (P150)
Titre	<i>Habitat Solidaire et Durable</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :
 - sur l'AP P150 « Développer les énergies renouvelables et les économies d'énergie » de 3 780 000 €, votée en 2013, un montant global de **70 000 €** au titre de l'opération P150O012 « Habitat Durable (HSD) »,
 - sur l'AP P210 « Soutenir les politiques urbaines » de 9 500 000 € votée en 2013, un montant global de **200 000 €** au titre de l'opération P210O003 « Habitat solidaire »,
- d'attribuer, sur le chapitre 907, du Budget 2013 de la Région les subventions aux bénéficiaires qui figurent en annexe pour la rénovation globale BBC de leurs logements pour un montant total de 70 000 €,.
- d'attribuer, sur le chapitre 905, du Budget 2013 de la Région la subvention suivante :
 - 100 000 € aux Foyers Normands pour la rénovation BBC de l'ancienne école de Lion-sur-Mer pour la création de 13 logements FJT
 - 100 000 € à Manche Habitat pour la rénovation BBC d'un bâtiment communal en 12 logements FJT
- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous ces dossiers ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - les conventions avec chacun des bénéficiaires listés en annexe, selon le modèle de convention type « *400 rénovations BBC, sur tout le territoire - Propriétaire occupant / Propriétaire bailleur* » approuvé par délibération n° 12-55 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional des 28 et 29 juin 2012 relative à la politique « *Pour un Habitat solidaire et durable* »,
 - les conventions avec les Foyers Normands et Manche Habitat, selon le modèle de convention type « *400 rénovations BBC sur tout le territoire-Bail à réhabilitation* » approuvé par délibération n° 12-55 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional des 28 et 29 juin 2012 relative à la politique « *Pour un Habitat solidaire et durable* »,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-774

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
Titre	<i>Réserves Naturelles Régionales et biodiversité - Signature de conventions pluriannuelles d'objectifs</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2014-2020 entre la Région et le Conservatoire Botanique National de Brest (CBNB), en annexe 1 ;
- d'approuver la Convention Pluriannuelle d'Objectifs 2014-2016 entre la Région et le Groupe d'Etude des Invertébrés Armoricaains (GRETIA), en annexe 2 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8328-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -12-775

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Préserver les ressources naturelles et les milieux (P151)
Titre	<i>Préserver les ressources naturelles et les milieux</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P151 « Préserver les ressources naturelles et les milieux » de 9 492 595 € votée en 2008 et 2012, un montant global de 48 645 € au titre de l'opération P151O006 « CP5N5210 actions bassin versant » ;
- d'affecter sur l'AE P151 « Préserver les Ressources Naturelles et les Milieux » de 1 470 000 € votée en 2013, un montant de 17 009,40 € au titre de l'opération P151O016 « Eau y compris inondation »
- d'affecter sur l'AE « P151 Préserver les Ressources Naturelles et les Milieux » de 1 850 000 € votée en 2014, un montant de 425 000 € au titre de l'opération P151O017 « Gestion du littoral »
- d'attribuer les subventions suivantes :

sur le chapitre 907 du budget de la Région :

▪ **au titre du projet « Préserver les ressources naturelles et les milieux »**

- 1 725 € à la Communauté de Communes des Sources de l'Orne pour les études et les frais de maîtrise d'œuvre des travaux de lutte contre les inondations dans le cadre du PAPI Orne-Seulles, pour un montant subventionnable de 5 750 €,
- 46 920 € à la Communauté de Communes des Sources de l'Orne pour les travaux de lutte contre les inondations dans le cadre du PAPI Orne-Seulles, pour un montant subventionnable de 234 600 € ;

sur le chapitre 937 du budget de la Région :

- 1 500 € à la Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour la réalisation du guide de pêche 2014 pour un montant subventionnable de 10 537,31 €,
- 5 991,60 € à la Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour la réalisation de la campagne 2013 de suivi des populations de poissons migrateurs sur le bassin de l'Orne pour un montant subventionnable de 19 972 €,
- 5 612,40 € à la Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour la réalisation de la campagne 2013 de suivi des populations de poissons migrateurs sur le bassin de la Touques pour un montant subventionnable de 18 708 €,
- 3 905,40 € à la Fédération du Calvados pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique pour la réalisation de la campagne 2013 de suivi des populations d'anguilles pour un montant subventionnable de 13 018 € ;
- 305 000 € au Syndicat Mixte du Littoral Normand pour la cotisation statutaire 2014,
- 120 000 € au GIP Seine-Aval pour la cotisation statutaire 2014,

- de modifier la délibération n°13-09-463 du 27 septembre 2013 comme suit :

- 8 000 € au Syndicat Mixte des Bassins Versants des Côtiers Granvillais pour le programme pluriannuel de restauration et d'entretien de rivières, pour un montant subventionnable de 80 000 € (au lieu de 90 000 €),
- 18 000 € à la Communauté de Communes de Saint James pour le programme pluriannuel de recomposition bocagère sur le bassin de la Sélune, pour un montant subventionnable de 90 000 € (au lieu de 80 000 €),

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour tous les dossiers présentés dans ce rapport ;
- de prévoir les modalités de versement suivantes pour les cotisations statutaires au Syndicat Mixte Littoral Normand et au GIP Seine-Aval :
 - acompte de 50% en janvier 2014,
 - Solde en mai 2014

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

* des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur :

- proposition du service technique de contrôle,
- ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro, date et référence des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé, selon le cas, par l'expert comptable, le trésorier payeur, le Maire ou le Président ;

** pour les techniciens de rivière et les animateurs SAGE, les acomptes seront versés au prorata du nombre de mois écoulés ;*

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8816-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-776

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales (P365)
Titre	<i>Travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite de la gare de Mézidon</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- D'affecter sur l'AP P365 « Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales » votée en 2014 pour 13 617 409 € un montant de 5 928 204,75 € au titre de l'opération P365O017 « Mise en accessibilité PMR des gares et haltes » ;
- D'attribuer à Réseau Ferré de France sur le chapitre 908 « Transports » une subvention de 5 928 204,75 € au titre des travaux de mise en accessibilité de la gare de Mézidon ;
- D'autoriser le Président à signer :
 - . avec Réseau Ferré de France, la convention relative au financement des travaux pour la mise en conformité PMR de la gare de Mézidon, jointe en annexe,
 - . tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8631-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-777

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales (P365)
Titre	<i>Réaménagement de la gare de Lisieux : convention étude pour la modernisation du bâtiment voyageurs et convention travaux pour l'aménagement du parking voyageurs au sud de la gare</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- D'affecter sur l'AP P365 « Moderniser les infrastructures ferroviaires régionales et interrégionales » votée en 2014 pour 13 617 409 €, un montant de 595 094 € réparti comme suit :
 - o 220 094 € au titre de l'opération P365O018 « Rénovation des bâtiments voyageurs des gares et haltes »,
 - o 375 000 € au titre de l'opération P365O001 « Aménagement des espaces intermodaux des gares et haltes » ;
- D'attribuer les subventions suivantes sur le chapitre 908 « Transports » :
 - o 220 094 € à la SNCF pour la réalisation des études relatives à l'aménagement du bâtiment voyageurs de la gare de Lisieux,
 - o 375 000 € à la ville de Lisieux pour l'aménagement du parking sud de la gare de Lisieux ;
- D'autoriser le Président à signer :
 - o Avec la SNCF et la ville de Lisieux, la convention relative au financement des études du projet de modernisation du bâtiment voyageurs de la gare de Lisieux,
 - o Avec la ville de Lisieux, la convention relative à l'aménagement du parking sud de la gare de Lisieux
 - o tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -12-778

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs (P361)
Titre	<i>Contrat de gare de Bretteville-Norrey</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- D'autoriser le Président à signer :

- avec la Communauté de Communes Entre Thue et Mue et le Syndicat Mixte Caen Métropole, le contrat de gare de Bretteville-Norrey, joint en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8894-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-779

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer le transport ferroviaire régional des voyageurs (P361)
Titre	<i>Tarification TER</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- D'affecter sur l'AE P361 « Développer le transport ferroviaire régional de voyageurs » votée en 2014 pour 67 504 461 € un montant de 20 000 € au titre de l'opération P361O009 « Tarifications TER » ;
- D'attribuer à la SNCF sur le chapitre 908 « Transports » un montant maximal de 20 000 € au titre de la compensation tarifaire du produit Visi'ter pour l'année 2014 ;
- D'autoriser le Président à signer :
 - l'avenant n°1 à la convention relative à la mise en œuvre des tarifications intermodales Liber'ter « Plus » et Boos'ter « Plus » avec la communauté urbaine de Cherbourg, Keolis Cherbourg et SNCF, joint en annexe,
 - l'avenant n°1 à la convention relative à la mise en œuvre de la tarification régionale Visi'ter avec SNCF, joint en annexe,
 - l'avenant n°5 à la convention relative à un accord tarifaire sur la gamme tarifaire régionale entre les régions Basse-Normandie et Haute-Normandie avec SNCF et la Région Haute-Normandie, joint en annexe,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8869-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -12-780

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les activités maritimes (P220)
Titre	<i>Transformation de France Energies Marines en GIP</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver :
 - l'adhésion de la Région au Groupement Intérêt Public « France Energies Marines », sur la base de la convention constitutive jointe en annexe,
 - les termes et conditions de la convention constitutive du Groupement Intérêt Public « France Energies Marines »,
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision et à signer tous les actes et documents relatifs à l'organisation et au fonctionnement du GIP « France Energies Marines ».

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 13 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 13 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-9101-CC-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-781

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel (P340)
Titre	<i>Avenant à la convention "ETNA Innovation" avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver l'avenant modificatif pour le décalage de la subvention de fonctionnement du Projet ETNA Innovation porté par la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, l'avenant à la convention conclue le 10 février 2012, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 8 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8928-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-782

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel (P340)
Titre	<i>Avenant 2014 à la convention triennale 2013-2015 entre l'Echangeur de Basse-Normandie et la Région Basse-Normandie</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AP « P340 – Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel » de 1 504 473 €, votée en 2013, un montant de 16 000 € au titre de l'opération « P340O003 – Innovation Numérique Nde (i2N) »,

- sur l'AE « P340 – Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel » de 1 870 488 €, votée en 2013, un montant de 90 000 € au titre de l'opération « P340O003– Innovation Numérique Nde (i2N) » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

- * sur le chapitre 905 du budget 2014 de la Région

- 16 000 € à l'Association pour le Développement de l'Échangeur Régional, avec un taux d'intervention à hauteur de 80 % maximum de son budget subventionnable de 20 000 € ;

- * sur le chapitre 935 du budget 2014 de la Région

- 90 000 € à l'Association pour le Développement de l'Échangeur Régional, avec un taux d'intervention à hauteur de 21,46 % maximum de son montant subventionnable de 419 400 € ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant 2014 à la convention établie entre la Région Basse-Normandie et l'Association pour le développement de l'Echangeur régional, joint en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-783

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel (P340)
Titre	<i>Plateforme de formation en outils numériques</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P341 – Intégrer le numérique dans l'Education et la Formation » de 6 882 420 €, votée en 2013, un montant de 100 000 € au titre de l'opération « P341O002 - Numérique dans la formation » ;

- d'attribuer à l'Association NOVIMAGE, sur le chapitre 935 du budget 2014 de la Région, pour l'accompagnement au développement de l'Association, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 100 000 € HT, sur une base éligible de 299 350 €, soit une intervention à 33,4 % ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec l'Association NOVIMAGE, une convention selon le modèle joint en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 8 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8925-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -12-784

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel (P340)
Titre	<i>Affectation programme P340</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP de 1 504 473 € votée en 2013, un montant de 7 968,35 € au titre des opérations du programme P340 – Développer les usages numériques du citoyen et du professionnel ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 8 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8799-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -12-785

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation (P341)
Titre	<i>Réseau Régional Vikman : fourniture de service de communications électroniques pour la couverture des besoins propres des membres du groupement de commandes</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE « P341 – Intégrer le numérique dans la formation et l'éducation » de 6 882 420 €, votée pour 2013, un montant de 861 895,55 € au titre de l'opération « P341O001 – Réseau régional Vikman »,

- sur l'AP « P341 – Intégrer le numérique dans la formation et l'éducation » de 1 200 000 €, votée pour 2013, un montant de 19 976,16 € au titre de l'opération « P341O001 – Réseau régional Vikman » ;

- d'attribuer :

- * sur le chapitre 935 du budget 2013 de la Région, au titre de la fourniture de services réseau et de liaisons de télécommunication :

- une subvention de fonctionnement à l'Université Caen Basse-Normandie d'un montant maximal de 695 574,40 € sur une base éligible de 869 468 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 80 %,

- une subvention de fonctionnement au Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires d'un montant maximal de 50 535,65 € sur une base éligible de 84 226,08 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 60 %,

- une subvention de fonctionnement au Centre National de Recherche Scientifique d'un montant maximal de 17 980,70 € sur une base éligible de 35 961,40 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 50 %,

- une subvention de fonctionnement à INTECHMER d'un montant maximal de 13 939,20 € sur une base éligible de 25 344 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 55 %,

- une subvention de fonctionnement à l'ISPA d'un montant maximal de 20 966,40 € sur une base éligible de 32 256 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 65 %,

- une subvention de fonctionnement à l'Institut Mémoires Edition Contemporaines d'un montant maximal de 20 966,40 € sur une base éligible de 32 256 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 65 %,

- une subvention de fonctionnement à l'Ecole de Management de Normandie d'un montant maximal de 41 932,80 € sur une base éligible de 64 512 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 65 %,

- * sur le chapitre 905 du budget 2013 de la Région, au titre des Frais d'accès au service :

- une subvention d'investissement à l'Université Caen Basse-Normandie d'un montant maximal de 6 828 € sur une base éligible de 8 535 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 80 % ;

- une subvention d'investissement au Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires d'un montant maximal de 8 217,60 € sur une base éligible de 10 272 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 80 %,

- une subvention d'investissement au Centre National de Recherche Scientifique d'un montant maximal de 4 930,56 € sur une base éligible de 6 163,20 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 80 % ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention type jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 8 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8922-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -12-786

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation (P341)
Titre	<i>Affectations programme P341</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

. d'affecter :

- sur l'AE de 6 882 420 € votée en 2013, un montant de 4 303 170,29 € au titre des opérations du programme P341 – Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation,

- sur l'AP de 1 200 000 €, votée en 2013, un montant de 864 323,84 € au titre des opérations du programme P341 – Intégrer le numérique dans l'éducation et la formation ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 8 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8895-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -12-787

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Favoriser l'accès à la santé (P310)
Titre	<i>Démographie médicale, indemnisation des stagiaires de médecine générale de second cycle</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P310 « Favoriser l'accès à la santé » de 180 000 €, votée en 2013, un montant total de 13 631 € au titre de l'opération P310O003 « démographie médicale »,
- d'attribuer, sur le chapitre 934 du budget 2013 de la Région, un montant de subvention de 317 € pour chaque étudiant de médecine générale inscrit à la faculté de médecine de Caen, et cité conformément à l'annexe jointe,
- d'autoriser le président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8832-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -12-788

Commission	Aménagement du territoire, développement durable, transports et solidarités
Programme	Favoriser l'accès à la santé (P310)
Titre	<i>Actions de solidarité</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P310 « Favoriser l'accès à la santé » de 180 000 €, votée en 2013, un montant total de 5 000 € au titre de l'opération P310O001 « actions de prévention santé »,
- d'attribuer, sur le chapitre 934 du budget de la Région, un montant total de subvention de 5 000 € conformément à l'annexe jointe,
- d'autoriser le président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8846-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -12-789

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Accompagner les familles et les lycéens (P130)
Titre	<i>Politique Educative - aides individuelles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Élise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P130 « Accompagner les familles des lycéens » de 2 813 800 €, votée en 2014 :

◦ 13 704,52 € au titre de l'opération P130O003 Fonds social

Au titre du fonds social régional

- d'attribuer :

◦ 9 subventions de fonctionnement au titre du fonds social régional pour un montant total de 13 704,52 € (annexe 1).

- d'imputer ces montants sur le chapitre 932 du budget 2014 de la Région.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 14 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 14 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-9057-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -12-790

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Promouvoir une politique éducative pour les lycéens (P132)
Titre	<i>Diverses actions de politique éducative</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

a) Au titre de la mobilité individuelle et collective

Mobilité individuelle

- de modifier la délibération n° CP 13-06-362 de la Commission Permanente en date du 28 juin 2013 pour annuler l'attribution de deux bourses de stage accordées au LT Sainte Ursule à Caen pour un montant de 852 €.

Mobilité collective

- de modifier la délibération n° 12-490 de la Commission Permanente en date du 21 septembre 2012 pour autoriser le lycée Victor Grignard à Cherbourg à utiliser la subvention attribuée dans le cadre d'un échange avec la NORVEGE, soit 5 750 €, pour réaliser un échange avec le JAPON au cours de l'année scolaire 2013-2014.

b) Au titre de la désignation de personnalités qualifiées au sein des Conseils d'Administration des EPLE

- de désigner les deuxièmes personnalités qualifiées, conformément à l'**annexe 1**, dans le cadre du décret N° 2013-895 du 4 octobre 2013 ou dans le cadre d'une vacance,
- de donner un avis à la proposition de désignation de la 1ère personnalité qualifiée par l'Inspecteur d'Académie, lorsque le Conseil d'Administration en comprend une seule, conformément à l'**annexe 1**,
- de prendre acte de la nomination de la première personnalité qualifiée par l'Inspecteur d'Académie lorsque le Conseil d'Administration en comprend deux, conformément à l'annexe 1.

c) Au titre de l'accompagnement des projets pédagogiques des lycées

- de modifier les délibérations suivantes :
 - n°11-435 de la Commission Permanente en date du 24 juin 2011 afin d'autoriser le lycée « Julliot de la Morandière » à Granville à utiliser, au cours de l'année scolaire 2013-2014, le solde (1 160 €) de la subvention (2 560 €) attribuée au titre de l'APR 2011-2012 pour l'action « Education Musicale » ;
 - n°12-378 de la Commission Permanente en date du 29 juin 2012 afin d'autoriser le lycée Henri Cornat de Valognes à reporter, sur l'année 2013-2014, l'action n°3 « Une ville, un lycée, des livres » présentée dans le cadre de l'Appel à Projet Régional 2012-2013 ;
 - n°09-636 de la Commission Permanente en date du 25 septembre 2009 afin d'autoriser le LP Marcel Mézen à Alençon à utiliser un reliquat de 1 325,05 € de la subvention attribuée dans le cadre d'une action du budget participatif 2009-2010 intitulée « Truck diesel vert 24 h du Mans – action pantone » pour l'acquisition de matériels de sciences physiques ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -12-791

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Assurer le fonctionnement des lycées (P131)
Titre	<i>Assurer le fonctionnement des lycées</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Élise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- o d'affecter sur l'AE P131 « Assurer le fonctionnement des lycées » de 33 828 210 € votée en 2013, un montant de 114 974,60 € au titre de l'opération P131 O002 « Aides lycées publics » ;
- o d'affecter sur l'AP P131 « Assurer le fonctionnement des lycées » de 7 850 000 €, votée en 2014, un montant de 111 940 € au titre de l'opération P131 O002 « Aides lycées publics » ;
- o d'affecter sur AE P131 « Assurer le fonctionnement des lycées » de 34 439 037 €, votée en 2014, un montant de 12 289 637 € au titre de l'opération P131O0001 « Aides lycées privés » ;
- o d'affecter sur AE P131 « Assurer le fonctionnement des lycées » de 34 439 037 €, votée en 2014, un montant de 19 989 668 € au titre de l'opération P131O0002 « Aides lycées publics » ;

a) Aides aux lycées publics

➤ **au titre des équipements pédagogiques et premiers équipements**

- d'attribuer 1 subvention d'un montant de total de 99 000 € (annexe 1),
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 20 décembre 2013, le lycée La Morandière de Granville a dû procéder en urgence à l'équipement de sa salle polyvalente,
- de modifier la délibération n°10-884 de la Commission Permanente en date du 17 décembre 2010 accordant, au titre des équipements pédagogiques, une réaffectation de 5 840 € à l'EREA Yvonne Guégan pour l'achat de divers matériaux horticoles, et d'autoriser l'établissement à utiliser un reliquat de 3 326,08 € pour l'acquisition d'un poste de reconnaissance des végétaux, d'un broyeur électrique pour production de compost et de divers équipements de la filière horticole,
- de modifier la délibération n°CP 13-11-695 en date du 15 novembre 2013 afin d'annuler la décision d'autoriser le lycée Professionnel Gabriel d'Argentan à réaffecter les reliquats de subventions du 21 novembre 2005 et du 25 juin 2010,
- de modifier la délibération n°10-415 de la Commission Permanente en date du 25 juin 2010, accordant, au titre des équipements pédagogiques, une subvention de 30 100 € au lycée Gabriel d'Argentan pour l'achat de structures métalliques (cisaille guillotine numérisée) et d'autoriser le lycée à réaffecter un reliquat de 4 000 € de la subvention pour l'acquisition d'équipements pour la section maçonnerie, conformément à l'annexe 2 ;
- de modifier la délibération n°10-415 de la Commission Permanente en date du 25 juin 2010, accordant, au titre des équipements pédagogiques, une subvention de 30 100 € au lycée Gabriel d'Argentan pour l'achat de structures métalliques (cisaille guillotine numérisée) et d'autoriser le lycée à réaffecter un reliquat de 2 000 € de la subvention pour l'acquisition d'équipements pour la section peinture, conformément à l'annexe 2 ;
- de modifier la délibération n°10-415 de la Commission Permanente en date du 25 juin 2010, accordant, au titre des équipements pédagogiques, une subvention de 30 100 € au lycée Gabriel d'Argentan pour l'achat de structures métalliques (cisaille guillotine numérisée) et d'autoriser le lycée à réaffecter un reliquat de 9 765,63 € de la subvention pour l'acquisition d'équipements pour la section énergétique, conformément à l'annexe 2 ;

➤ **au titre du service général**

- d'attribuer 2 subventions d'un montant total de 12 940 € (annexe 3)
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 20 décembre 2013, le lycée agricole de Coutances a dû procéder en urgence à l'acquisition du lave-linge.

➤ **au titre de la tarification de la restauration et de l'hébergement**

- de compléter la délibération n°CP 13-10-589 de la Commission Permanente en date du 18 octobre 2013 afin de créer à la demande du lycée Victor Hugo à Caen :
 - un tarif « forfait 5 jours et petits déjeuners » au montant de 721,28 €,
 - un tarif « interne externé USOM » au montant de 535,88 € ;

➤ **au titre de la gestion du patrimoine régional**

- de verser, au Conseil Général de la Manche, dans le cadre du contrat de performance énergétique concernant les investissements réalisés au LYP Robert de Mortain à Mortain, les appels de fonds pour les 3ème et 4ème trimestres 2013 d'un montant total de 114 974,60 €.

b) Aides aux lycées privés

- d'attribuer, au titre des dépenses de fonctionnement pédagogique de l'externat des établissements privés, 50 subventions de fonctionnement, d'un montant total de 6 195 052 €, détaillées dans l'annexe 4,
- d'attribuer, au titre des dépenses de rémunérations des personnels techniques des établissements privés, 50 subventions de fonctionnement, d'un montant total de 6 094 585 €, détaillées dans l'annexe 5,

- Au titre des aides à l'investissement

- de modifier la délibération n°09-756 du 23 octobre 2009 attribuant à la MFR de Cerisy Belle Etoile une subvention de 9 351 € pour l'acquisition d'une mini pelle pédagogique et d'autoriser la MFR à réaffecter une partie du reliquat soit 250,48 €, à l'achat d'une débroussailleuse thermique pédagogique.
- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 20 décembre 2013, la MFR de Cerisy Belle Etoile a du procéder en urgence à l'acquisition de cet équipement.

- o d'imputer ces montants au chapitre 932 pour le fonctionnement et 902 pour l'investissement du budget 2014 de la Région,
- o d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -12-792

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Assurer le fonctionnement des lycées (P131)
Titre	<i>Fonds commun du service d'hébergement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Élise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- o d'attribuer 6 subventions d'un montant de 45 783,87 € conformément au tableau figurant en annexe 1,
- o modifier les délibérations n°12-134 de la Commission Permanente en date du 30 mars 2012 et n°12-489 de la Commission Permanente en date du 21 septembre 2012 accordant, au titre du fonds commun de service et d'hébergement, trois subventions d'un montant total de 17 006,64 € au lycée Louis Liard de Falaise, et d'autoriser le lycée à réaffecter un reliquat de 1 813,61 € de la subvention pour l'acquisition de matériel de cuisine,
- o de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Commission Permanente du 20 décembre 2013 pour les établissements suivants :
 - ✓ le lycée Professionnel Maritime et Aquacole de Cherbourg a dû procéder en urgence à la réparation de la cellule de refroidissement afin d'assurer le bon fonctionnement de son service de restauration,
 - ✓ le lycée Louis Liard de Falaise a dû procéder en urgence à la remplacement de son groupe frigorifique afin d'assurer le bon fonctionnement de son service de restauration,
 - ✓ le lycée Napoléon de L'Aigle a dû procéder en urgence aux rééquipements de son matériel de cuisine afin d'assurer le bon fonctionnement de son service de restauration.
- o d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -12-793

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Assurer le fonctionnement des lycées (P131)
Titre	<i>Accueil des élèves en situation de handicap dans les lycées bas normands.</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P131 « Assurer le fonctionnement des lycées » de 34 439 037 €, votée en 2014, un montant de 165 000 € au titre de l'opération « P131O002 Aides lycées publics »,
- d'attribuer une aide financière forfaitaire de 67 500 € à l'Association pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH) à Iles ;
- d'attribuer une aide financière forfaitaire de 67 500 € à l'Association des Parents d'Enfants Déficients Auditifs du Calvados à Caen ;
- d'attribuer une aide financière forfaitaire de 30 000 € à l'Association D'Aide à l'Adaptation et à l'Inclusion d'Enfants Déficients Visuels à St Lô, (AIDE DV) ;
- d'imputer ces montants au chapitre 932 pour le fonctionnement et 902 pour l'investissement du budget 2014 de la Région,
- d'autoriser le Président à signer les conventions jointes en annexe 1, 2, 3.ainsi que tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 14 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 14 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-9046-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -12-794

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer les projets d'investissements avec les établissements d'enseignement supérieur (P142)
Titre	<i>CPER 2007-2013 : Construction du Pôle de formation santé (P142) - Compte de Tiers 2013</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 902 du budget 2013 de la Région, une subvention d'un montant de 3 011 680,00 €, à l'Etat au titre de la participation régionale pour l'opération « reconstruction de l'UFR de médecine : pôle formation santé » ;
- d'émettre un titre de recettes de 3 011 680,00 €, au chapitre 4582004 dans le cadre de la procédure pour le compte de tiers ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en oeuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 23 décembre 2013
et de la réception en Préfecture le 23 décembre 2013.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8771-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -12-795

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer les bâtiments d'enseignement supérieur (P100)
Titre	<i>Convention avec l'UCBN : premier équipement du Pôle de Formation Santé</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 902 du budget 2014 de la Région une subvention de 2 000 000 €, à l'Université de Caen Basse Normandie, pour l'acquisition du 1^{er} équipement du PFS
- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention financière avec l'Université jointe en annexe 1,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 14 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 14 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8809-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -12-796

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Contribuer au développement de l'enseignement supérieur (P141)
Titre	<i>Prolongation de la convention RUNN avec le PRES (P141)</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le Président à signer :
 - l'avenant n°3 à la convention relative à la participation régionale à la mise en place du Réseau Universitaire Numérique Normand, joint en annexe 1 ;
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 14 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 14 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8810-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -12-797

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Contribuer au développement de l'enseignement supérieur (P141)
Titre	<i>ESAMC2 : avenant à la convention annuelle 2013</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Élise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P141 « contribuer au développement de l'enseignement supérieur » de 540 000 € votée en 2014 un montant de 40 000 € au titre de l'opération P141O001,
- d'attribuer sur le chapitre 932 du budget 2014 de la Région une subvention complémentaire de 40 000 €, à l'Ecole Supérieure des Art et médias (ESAM) Caen Cherbourg, pour participer au fonctionnement de l'établissement,
- d'autoriser le Président à signer
- avec l'ESAM Caen-Cherbourg, l'avenant à la convention financière en annexe 1,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 14 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 14 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-9585-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -12-798

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Contribuer au fonctionnement des écoles et instituts de formations sanitaires et sociales (P171)
Titre	<i>Financement des écoles de formation paramédicale et de sage femme relevant des centres hospitaliers et des instituts de formation sociale pour 2014</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P171 « Contribuer au fonctionnement des formations sanitaires et sociales » de 19 974 346 €, votée en 2014, un montant de 19 117 523 € au titre de l'opération P171 O001 Aides aux établissements des formations sanitaires et sociales ;
- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2014 de la Région des subventions pour un montant total de 19 117 623 € conformément à l'annexe 1. Ce montant sera versé mensuellement à compter du 1^{er} janvier 2014 et jusqu'à la fixation définitive de la subvention accordée pour 2014 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles pour la mise en oeuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 14 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 14 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-9027-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -12-799

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer les bâtiments d'enseignement supérieur (P100)
Titre	<i>Dossier de demande de Fonds Européens (FEDER) pour la construction du Pôle de Formations de Santé (PFS) sur le plateau Nord de Caen</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention FEDER, pour le financement lié à la construction du Pôle de Formations de Santé (PFS) sur le plateau Nord de Caen (volet recherche), à hauteur de 2 079 879,88 € (annexe jointe) ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-9039-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -12-800

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer les bâtiments d'enseignement supérieur (P100)
Titre	<i>Dossier de demande de Fonds Européens (FEDER) pour l'extension de l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs en Travaux de la Construction (ESITC) de Caen</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser le dépôt d'une demande de subvention FEDER pour l'extension de l'Ecole Supérieure d'Ingénieurs des Travaux de la Construction (ESITC) de Caen, afin de solliciter l'attribution d'une subvention de 1 422 990,46 € TTC correspondant à 34,12 % du montant des travaux dédiés à la Recherche ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-9205-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -12-801

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs (P320)
Titre	<i>Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP P320 « Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs » de 2 000 000 € votée en 2014, un montant de 86 090 € au titre de l'opération P320O001 « Améliorer les équipements sportifs ou de loisirs » ;

- d'attribuer sur le chapitre 903 du budget 2014 de la Région, un montant de 86 090 €, au titre de « l'amélioration des équipements sportifs ou de loisirs » réparti conformément à l'annexe jointe ;

- de prévoir la modalité de paiement suivante : des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées (numéro et date des mandats) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par le Président de la communauté de communes et le comptable public ;

- de déroger à la règle d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les factures présentées par la Ville de Honfleur et par la Ville de Flers ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 8 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8843-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -12-802

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir la vie associative et le bénévolat (P323)
Titre	<i>Fonds régional d'aide à la vie associative et aux initiatives bénévoles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Soutenir la vie associative et le bénévolat" de 223 500 € votée en 2014, un montant de 3 500 € au titre de l'opération P323O001 "Fonds régional d'aide à la vie associative et aux initiatives bénévoles" ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2014 de la Région, les subventions suivantes :

- 3 000 € à l'association Normandix,

- 500 € à l'association Nationale des Visiteurs de Prison - délégation interrégionale ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 8 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8838-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -12-803

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer et structurer le sport en région (P321)
Titre	<i>Aide à l'organisation d'événements sportifs</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Élise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P321 "Développer et structurer le sport en Région" de 3 105 000 € votée en 2014, un montant de 50 000 € au titre de l'opération P321O001 "aide à l'organisation d'événements sportifs" ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2014 de la Région, un montant total de subventions de 50 000 €, réparti conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 8 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8821-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -12-804

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer une politique d'accompagnement et d'engagement de la jeunesse (P322)
Titre	<i>Cart'@too : Outil des loisirs éducatifs et des initiatives Animations collectives - information et dialogue avec les jeunes</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2014 de la Région, au titre de la Cart'@too : outil des loisirs éducatifs et des initiatives, une subvention de 900 € au Centre d'animation les Unelles de Coutances ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 8 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8830-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -12-805

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir l'organisation des Jeux Equestres Mondiaux (P324)
Titre	<i>Projet Territorial associé aux JEM</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Bertrand DENIAUD, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P324 "Réussir l'organisation des Jeux Equestres Mondiaux" de 940 000 € votée pour 2014, un montant de 18 500 € au titre de l'opération P324O007 « Projet Territorial associé aux JEM » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2014 de la Région, un montant total de subventions de 18 500 € maximum réparti conformément à l'annexe jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 8 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8854-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -12-806

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir l'organisation des Jeux Equestres Mondiaux (P324)
Titre	<i>Etude d'impact des JEM et du Projet Territorial associé</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P324 « Réussir l'organisation des Jeux Equestres Mondiaux » de 940 000 € votée pour 2014, un montant de 27 500 € au titre de l'opération P324O007 « Projet Territorial associé aux JEM » ;

- d'attribuer sur le chapitre 933 du budget 2014 de la Région, un montant total de subventions de 27 500 € à l'INRA, conformément au règlement de la convention d'application réparti comme suit :

- 16 200 € sur les crédits de paiement 2014,

- 11 300 € sur les crédits de paiement 2015 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- avec le GIP JEM Normandie 2014, l'INRA, l'IFCE, l'Université de Caen Basse-Normandie, la Ville de Caen, la Communauté d'Agglomération de Caen La Mer et la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale de Basse-Normandie, la convention cadre de recherche partenariale sur l'impact des jeux équestres mondiaux FEI ALLTECHTM 2014 en Normandie et du projet territorial associé, jointe en annexe,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 8 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-9493-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -12-807

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture (P090)
Titre	<i>Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AEPO90 «Développer des réseaux et des partenariats avec les professionnels de la culture» de 6 149 860 € votée en 2014, les montants suivants :

- 64 000 € au titre de l'opération PO90O001 «Art Contemporain» ;
- 416 000 € au titre de l'opération PO90O004 «Réseaux Cinéma et Audiovisuel» ;
- 1 500 000 € au titre de l'opération PO90O005 «Réseaux Livre et Lecture» ;
- 91 850 € au titre de l'opération PO90O008 «Territoires» ;

- d'attribuer, pour un montant total de 2 071 850 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions figurant en annexes 1 et 2 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 8 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8780-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-808

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles (P093)
Titre	<i>Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles</i> <i>Faciliter l'accès à la culture pour tous</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AEPO93 «Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles» de 5 961 674 € votée en 2014, les montants suivants :

- 337 500 € au titre de l'opération PO93O007 «Musique création diffusion» ;

- 2076.97 € au titre de l'opération PO93O009 «Vie littéraire création diffusion» ;

- d'affecter sur l'AEPO91 «Faciliter l'accès à la culture pour tous» de 711 484 € votée en 2014, le montant suivant :

- 15 000 € au titre de l'opération PO91O003 «Education artistique et culturelle» pour les actions de médiation engagées par l'Association Arts Attack ! (Le Cargö) ;

- d'attribuer, pour un montant total de 354 576.97 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions figurant en annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant modificatif n°1 à la convention triennale, signé le 10 mai 2012, conclue à l'origine pour la période 2011/2013 entre l'Etat, la Région Basse-Normandie, le Département de la Manche, la Ville de Saint-Lô et l'association Ecran Sonique concernant sa prorogation au 31 décembre 2014,

- la convention d'objectifs triennale 2014-2016 entre la Région Basse-Normandie, le Département de l'Orne, la Ville d'Alençon et l'Association Pygmalion,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 8 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8783-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-808

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles (P093)
Titre	<i>Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles Faciliter l'accès à la culture pour tous</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AEPO93 «Soutenir la création et la diffusion artistiques et culturelles» de 5 961 674 € votée en 2014, les montants suivants :

- 337 500 € au titre de l'opération PO93O007 «Musique création diffusion» ;

- 2076.97 € au titre de l'opération PO93O009 «Vie littéraire création diffusion» ;

- d'affecter sur l'AEPO91 «Faciliter l'accès à la culture pour tous» de 711 484 € votée en 2014, le montant suivant :

- 15 000 € au titre de l'opération PO91O003 «Education artistique et culturelle» pour les actions de médiation engagées par l'Association Arts Attack ! (Le Cargö) ;

- d'attribuer, pour un montant total de 354 576.97 € sur le chapitre 933 du Budget de la Région, les subventions figurant en annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant modificatif n°1 à la convention triennale, signé le 10 mai 2012, conclue à l'origine pour la période 2011/2013 entre l'Etat, la Région Basse-Normandie, le Département de la Manche, la Ville de Saint-Lô et l'association Ecran Sonique concernant sa prorogation au 31 décembre 2014,
- la convention d'objectifs triennale 2014-2016 entre la Région Basse-Normandie, le Département de l'Orne, la Ville d'Alençon et l'Association Pygmalion,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 8 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8783-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-809

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Etudier et valoriser le patrimoine culturel régional (P110)
Titre	<i>Valorisation du patrimoine culturel : Publications</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver la sortie des biens concernés de l'inventaire physique et comptable de la Région, tels qu'ils sont décrits en annexe, et leur vente au titulaire du marché, Lieux-Dits pour un montant de 2 000 € ;
- dans le cadre de la cession définitive du stock, il est convenu avec l'éditeur :
 - que celui-ci informe, quatre fois par an, la Région de l'état des ventes des ouvrages constituant le stock,
 - qu'il bénéficie d'un droit de préséance pour toute éventuelle réédition d'un des ouvrages constituant le stock,
 - qu'en cas de faillite, la Région bénéficie d'un droit de priorité sur l'acquisition du fonds éditorial restant.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8422-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-810

Commission	Education, enseignement supérieur, jeunesse et sports, vie associative et culture
Programme	Etudier et valoriser le patrimoine culturel régional (P110)
Titre	<i>Valorisation du patrimoine culturel : Interventions</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation de programme de 65 000 € votée au budget primitif 2013 au titre du programme P110 « Etudier et valoriser le patrimoine culturel » une tranche de 30 000 € au titre de l'opération P110O002 « Valoriser le patrimoine culturel : Interventions » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8446-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-811

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux (P330)
Titre	<i>Droits de l'Homme - Dépenses transversales - Partenaires Stratégiques - Soutien aux Acteurs régionaux - Zone Amérique du Nord - Zone Asie de l'Est - Zone Balkan -Mer Noire -Zone Europe - Zone Océan Indien - Autres Interventions</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P330 « Développer les partenariats bilatéraux et multilatéraux » de 2 049 509 € votée en 2014 les montants suivants :
 - 1 000 € au titre de l'opération P330O004 Soutien aux Acteurs Régionaux
 - 20 000 € au titre de l'opération P330O010 Zone Océan Indien
 - 3 652,50 € au titre de l'opération P330O011 Autres Interventions
- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, un montant global de subvention de 24 652,50 € réparti comme suit :
 - 1 000 € au Comité d'aide humanitaire de la Vallée du Sarthon aux Réfugiés Palestiniens du Liban (CRPL) pour l'aide aux jardins d'enfants des camps de Chatila et Bourj El Barajneh et centre de formation d'infirmières de Elbikaa, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013.
 - 20 000 € à Agronomes Vétérinaires Sans Frontières (AVSF) pour le renforcement des capacités productives et organisationnelles des familles paysannes de la région Atsinanana, année 1 du triennal, du 1er janvier 2014 au 31 décembre 2014.
 - 387,50 € au Centre de Formation d'Apprentis et de l'Industrie du Calvados et de la Manche pour la prise en charge des frais de déplacement de trois enseignants et des frais de location de la salle de conférence, dans le cadre du projet 70 Voix de la Liberté, en octobre 2013.
 - 3 265 € au lycée Alain Chartier de Bayeux pour le financement du déplacement d'un groupe d'élèves bas-normands à l'étranger pour recueillir des témoignages avec le lycée partenaire, début 2014.
- de déroger au principe d'antériorité des décisions pour le dossier :
 - Comité d'aide humanitaire de la Vallée du Sarthon aux Réfugiés Palestiniens du Liban (CRPL) pour l'aide aux jardins d'enfants des camps de Chatila et Bourj El Barajneh et centre de formation d'infirmières de Elbikaa, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013.
 - Centre de Formation d'Apprentis et de l'Industrie du Calvados et de la Manche pour la prise en charge des frais de déplacement de trois enseignants et des frais de location de la salle de conférence, dans le cadre du projet 70 Voix de la Liberté, en octobre 2013.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-812

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Faciliter la mobilité à l'international (P332)
Titre	<i>Aide à la Mobilité via les structures - Bourses individuelles à la Mobilité</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P332-Faciliter la Mobilité à l'International » de 224 025 € votée en 2014 une subvention de 2 500 € au titre de l'opération P332O002 Bourses individuelles à la Mobilité
- de désaffecter sur l'AE « P332-Faciliter la Mobilité à l'International » de 265 525 € votée en 2013 une subvention de 4 000 € au titre de l'opération P332O002 Bourses individuelles à la Mobilité
- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, un montant global de subvention de 2 500 € réparti comme suit :
 - 500 € à Annie Henry pour une bourse pour une mission civique au Manitoba
 - 2 000 € à AVRIL pour l'envoi de deux SVE, Magalie MONTIER et Jean-François SION
- de modifier la délibération CP-13-09-495 du 27 septembre 2013 afin d'annuler :
 - le montant de 2 000 € attribué à Camille Cerisay pour une mobilité à Somone au Sénégal du 1^{er} au 29 août 2013
 - le montant de 2 000 € attribué à Pauline Sanchez pour une mobilité à Kara au Togodu du 8 au 29 juillet 2013
- de déroger au principe d'antériorité des décisions pour le dossier AVRIL pour l'envoi de deux SVE, Magalie MONTIER, du 1er octobre 2013 au 31 août 2014 et Jean-François SION, du 1er août 2013 au 31 juillet 2014
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8339-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -12-813

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Développer les réseaux et utiliser au mieux les fonds de coopération (P331)
Titre	<i>Appui au Programme Interreg - Cotisations Europe et Internationales - Europe Direct - Réseau Information Européenne</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE P331 « Développer les réseaux et utiliser au mieux les fonds européens » de 255 056 € votée en 2014, 12 000 € au titre de l'opération P331O004 Réseaux Information Européenne
- d'attribuer sur le chapitre 930 du budget de la Région, une subvention de 12 000 € à la Maison de l'Europe pour ses activités européennes en 2014
- d'autoriser les paiements suivants :
 - 21 374 € à la Conférence des Régions Périphériques Maritimes (CRPM) au titre de notre cotisation 2014
 - 4 800 € à l'Association des Agences de la Démocratie Locale (AADL) au titre de notre cotisation 2013
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-9125-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-814

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Structuration de la filière plasturgie bas-normande en 2014 par l'association Polymers Technologies, via des actions de communication et de promotion des entreprises bas-normandes dans le domaine des polymères/élastomères/composites.</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 2 480 340,00 €, votée en 2014, un montant 49 842,11 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;
- d'attribuer à Polymers Technologies, sur le chapitre 930 du budget 2014 de la Région, pour ses actions de communication et de promotion des entreprises bas-normandes dans le domaine des polymères/élastomères/composites en 2014, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 49 842,11 €, sur une base éligible de 62 302,64 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 80% ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8720-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-815

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Société ACOME - Augmentation des capacités de production et développement de produits innovants - Modification du nombre de versements</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver l'avenant n°3 à la convention de financement avec la société ACOME, joint en annexe, afin d'augmenter le nombre de paiements en le portant au nombre de dix ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8320-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-816

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>PRES Normandie Université - RUNN ACTION 9.2 - Déploiement de la LéoCarte</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 1 610 904 €, votée en 2014, un montant de 61 412,20 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;
- d'attribuer au PRES Normandie Université , sur le chapitre 900 du budget 2014 de la Région, pour le projet RUNN – Action 9.2 Déploiement de la LéoCarte, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 61 412,20 €, sur une base éligible de 654 000 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 9,39 % ;
- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 2 480 340 €, votée en 2014, un montant de 15 587,80 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;
- d'attribuer au PRES Normandie Université, sur le chapitre 930 du budget 2014 de la Région, pour UNN – Action 9.2 Déploiement de la LéoCarte, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 15 587,80 €, sur une base éligible de 166 000 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 9,39 %.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-7865-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-817

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Association OGEC Sacré Cœur - Education au numérique</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 1 610 904 €, votée en 2014, un montant de 22 995,20 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;
- d'attribuer à l'association OGEC Sacré Coeur, sur le chapitre 900 du budget 2014 de la Région, pour le projet d'Education au Numérique, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 22 995,20 €, sur une base éligible de 57 488,00 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 40 % ;
- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 2 480 340 €, votée en 2014, un montant de 6 968,40 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;
- d'attribuer à l'association OGEC Sacré Coeur, sur le chapitre 930 du budget 2014 de la Région, pour le projet d'Education au Numérique, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 6 968,40 €, sur une base éligible de 17 421 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 40 %.
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-7867-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-818

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Institut Mémoires de l'Edition Contemporaine (IMEC) - Traitement documentaire numérique</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 1 610 904 €, votée en 2014, un montant de 55 169,03 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;
- d'attribuer à l'Institut Mémoires de l'Edition Contemporaine (IMEC), sur le chapitre 900 du budget 2014 de la Région, pour l'opération de traitement documentaire numérique, une subvention d'investissement d'un montant maximal de 55 169,03 €, sur une base éligible de 145 732,60 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 37,86 % ;
- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 2 480 340 €, votée en 2014, un montant de 19 830,97 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;
- d'attribuer à l'Institut Mémoires de l'Edition Contemporaine (IMEC), sur le chapitre 930 du budget 2014 de la Région, pour l'opération de traitement documentaire numérique, une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 19 830,97 €, sur une base éligible de 52 384,80 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 37,86 %.
- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8368-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-819

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Syndicat mixte Manche Numérique - Avenant n°1 à la convention de financement de l'opération : pose de fourreaux en coordination de maîtrise d'ouvrage (travaux = fourreaux)</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de valider le nouveau nombre maximal de versements possible pour le projet « pose de fourreaux en coordination de maîtrise d'ouvrage (travaux = fourreaux) du Syndicat Mixte Manche Numérique : le bénéficiaire pourra demander 10 paiements, soit 9 acomptes et le solde ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - l'avenant n°1 à la convention de financement, joint en annexe,
 - tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8377-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-820

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Université du Havre - Modification du projet ' faciliter l'usage des ressources documentaires '</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de désengager sur l'APSUB Subvention Globale de 12 466 199,00 € votée en 2012, un montant de 7 750,25 € au titre du dossier 12YAFEDERI « Subvention Globale Feder Invest AP » - sous dossier « information numérique et valorisée afin de renforcer le développement de la production de services numériques » ;
- d'engager sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens » de 2 480 340,00 € votée en 2014, un montant de 5 067,35 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;
- de réduire de 7 750,25 € la subvention attribuée à l'Université du Havre sur le chapitre 900 du budget 2012 de la Région, pour le projet « faciliter l'usage des ressources documentaires » ;
- d'attribuer à l'Université du Havre, sur le chapitre 930 du budget 2014 de la Région, pour le projet « faciliter l'usage des ressources documentaires », un complément de subvention de 5 067,35 € ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - l'avenant n°2 à la convention de financement ;
 - tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8372-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -12-821

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Organisation et promotion de l'offre touristique en Pays d'Alençon - 2013</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P333 – Optimiser l'utilisation des fonds structurels Européens » de 2 480 340,00 €, votée en 2014, un montant de 23 698,55 € au titre de l'opération « P333Ooo1 – Subvention Globale » ;
- d'attribuer à l'Office de Tourisme du Pays d'Alençon, sur le chapitre 930 du budget 2014 de la Région, pour « Organisation et promotion de l'offre touristique en Pays d'Alençon - 2013 », une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 23 698,55 €, sur une base éligible de 47 397,10 € TTC avec un taux d'intervention maximal de 50 % ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et convention utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8440-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-822

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>OPH Calvados Habitat - Réhabilitation de 56 logements BBC à Bayeux-modification du bénéficiaire</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de modifier la délibération n°13-10-624 de la Commission Permanente du 18 octobre 2013 relative à la réhabilitation de 56 logements BBC à Bayeux comme suit : « le bénéficiaire de la subvention est l'OPH Calvados Habitat, au lieu de la SA HLM LOGIPAYS » ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8891-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-823

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Conservatoire des espaces naturels de Basse-Normandie (CEN) - Gestion de la réserve naturelle régionale des anciennes carrières d'Orival en 2011 - modification du plan de financement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de valider le nouveau plan de financement pour la gestion de la réserve naturelle régionale des anciennes carrières d'Orival en 2011, par le Conservatoire des espaces naturels de Basse-Normandie comme suit :

DEPENSES TTC (€)		RESSOURCES (€)		
Investissement :		Investissement :		
Travaux	10502,07	FEDER	5689,54	15,14%
Matériel/ équipement	896,38	Région DADD	5699,26	15,17%
Fonctionnement :		Fonctionnement :		
Frais de personnel	19630,46	FEDER	12343,69	32,85%
Frais de déplacements	545,65	Région DADD	12375,26	32,94%
Frais généraux	5998,59	Autofinancement	1465,4	3,90%
TOTAL	37573,15		37573,15	100,00%

- d'autoriser le Président à signer tous les actes et conventions utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8169-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-824

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Mise en œuvre d'une stratégie foncière d'urbanisme durable exemplaire et définition d'une stratégie de développement transversale et multipartenariale sur le Pays du Cotentin (2013-2014)</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement (ASP), autorité de paiement du FEADER, à verser au Pays du Cotentin la somme de 10 667,25 € au titre de la mesure 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du pays ou du parc naturel régional » sur une base éligible de 21 334,51 € HT, avec un taux d'intervention maximal de 50,00 % pour son opération intitulée : « Mise en œuvre d'une stratégie foncière d'urbanisme durable exemplaire et définition d'une stratégie de développement transversale et multipartenariale » ;
- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-7955-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-825

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Animation territoriale pour le maintien et l'accueil de nouvelles populations, de nouveaux services, et de nouvelles activités à l'échelle du Pays d'Alençon (2013-2014)</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement (ASP), autorité de paiement du FEADER, à verser au Pays d'Alençon la somme de 83 455,00 € au titre de la mesure 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du pays ou du parc naturel régional » sur une base éligible de 166 910,00 € HT, avec un taux d'intervention maximal de 50,00 % pour son opération intitulée : « *Animation territoriale pour le « maintien et l'accueil de nouvelles populations, de nouveaux services, et de nouvelles activités » à l'échelle du Pays d'Alençon* » ;
- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-7850-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-826

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Animation du projet et de la stratégie locale de développement durable du territoire du Parc des Marais du Cotentin et du Bessin (2013-2014)</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement (ASP), autorité de paiement du FEADER, à verser au PNR des Marais du Cotentin et du Bessin la somme de 16 425,00 € au titre de la mesure 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du pays ou du parc naturel régional » sur une base éligible de 32 850,00 € HT, avec un taux d'intervention maximal de 50,00 % pour son opération intitulée : « Animation du projet et de la stratégie locale de développement durable du territoire du Parc des Marais du Cotentin et du Bessin » ;
- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-7897-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-827

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Développement des services numériques aux entreprises et mise en oeuvre de la politique d'accueil de nouveaux habitants sur le Pays de Coutances (2013-2014)</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement (ASP), autorité de paiement du FEADER, à verser au Pays de Coutances la somme de 34 450,21 € au titre de la mesure 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du pays ou du parc naturel régional » sur une base éligible de 68 900,42 € HT, avec un taux d'intervention maximal de 50,00 % pour son opération intitulée : « Développement des services numériques aux entreprises, et mise en œuvre de la politique d'accueil de nouveaux habitants » ;
- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8124-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -12-828

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Animation et développement du dispositif d'observation foncière en Pays d'Auge (2013-2014)</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement (ASP), autorité de paiement du FEADER, à verser au Pays d'Auge Expansion la somme de 53 655,50 € au titre de la mesure 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du pays ou du parc naturel régional » sur une base éligible de 107 311,00 € HT, avec un taux d'intervention maximal de 50,00 % pour son opération intitulée : « Animation et développement du dispositif d'observation foncière en Pays d'Auge » ;
- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8367-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -12-829

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Renouvellement et coordination de la stratégie du Pays du Bessin au Virois (2013-2014)</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement (ASP), autorité de paiement du FEADER, à verser au Pays du Bessin au Virois la somme de 18 045,45 € au titre de la mesure 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du pays ou du parc naturel régional » sur une base éligible de 36 090,90 € HT, avec un taux d'intervention maximal de 50,00 % pour son opération intitulée : « Renouvellement et coordination de la stratégie du Pays du Bessin au Virois » ;
- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8382-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-830

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Développement des services numériques aux entreprises et aux collectivités dans le Pays d'Auge (2012-2014)</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement (ASP), autorité de paiement du FEADER, à verser au Pays d'Auge Expansion la somme de 46 289,72 € au titre de la mesure 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du pays ou du parc naturel régional » sur une base éligible de 92 579,45 € HT, avec un taux d'intervention maximal de 50,00 % pour son opération intitulée : « Développement des services numériques aux entreprises et aux collectivités » ;
- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8337-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-831

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Programme d'appui à la mise en oeuvre de la politique d'accueil de nouvelles entreprises et de nouveaux habitants dans le Pays Saint-Lois (2013-2014)</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement (ASP), autorité de paiement du FEADER, à verser au Pays Saint-Lois la somme de 74 635,35 € au titre de la mesure 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du pays ou du parc naturel régional » sur une base éligible de 149 270,71 € HT, avec un taux d'intervention maximal de 50,00 % pour son opération intitulée : « Programme d'appui à la mise en œuvre de la politique d'accueil de nouvelles entreprises et de nouveaux habitants » ;
- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8335-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -12-832

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Elaboration et mise en oeuvre de stratégies de développement dans le Pays du Bocage (2013-2014)</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Sophie GAUGAIN, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement (ASP), autorité de paiement du FEADER, à verser au Pays du Bocage la somme de 91 099,16 € au titre de la mesure 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du pays ou du parc naturel régional » sur une base éligible de 182 198,34 € HT, avec un taux d'intervention maximal de 50,00 % pour son opération intitulée : « Elaboration de stratégies de développement dans le Pays du Bocage » ;
- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8219-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -12-833

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Soutien à la mise en œuvre de la stratégie du PAPAO (2013-2014)</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement (ASP), autorité de paiement du FEADER, à verser au Pays d'Argentan Pays d'Auge Ornaïs la somme de 15 648,96 € au titre de la mesure 341 B2 « Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des stratégies locales de développement à l'échelle du pays ou du parc naturel régional » sur une base éligible de 31 297,92 € HT, avec un taux d'intervention maximal de 50,00 % pour son opération intitulée : « Soutien à la mise en œuvre de la stratégie du PAPAO » ;
- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8345-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-834

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Animation du centre de ressources des territoires bas-normands (2013-2014)</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, Mme BIHEL ne prenant pas part au vote sur ce rapport,

- d'autoriser l'Agence de Services et de Paiement (ASP), autorité de paiement du FEADER, à verser au CREAN la somme de 69 153,09 € au titre de la mesure 341 B3 « Actions régionales d'accompagnement des stratégies locales de développement par le centre de ressources des territoires bas-normands » sur une base éligible de 138 306,19 € TTC, avec un taux d'intervention maximal de 50,00 % pour son opération intitulée : « Animation du centre de ressources des territoires bas-normands » ;
- de prévoir que des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution des opérations sur présentation des factures et justificatifs certifiés acquittés, au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal de la subvention accordée ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8389-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-835

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Association ARTANK - Hypercarte - dossier rejeté</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de rejeter la demande de subvention déposée par l'association Artank qui a sollicité l'intervention du FEDER pour le projet « Hypercarte » au titre de la sous-mesure 2.4 « Information numérique et valorisée afin de renforcer le développement de la production de services numériques » du FEDER pour la période de programmation 2007-2013,
- de m'autoriser à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-7869-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-836

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Optimiser l'utilisation des fonds structurels européens (P333)
Titre	<i>Université de Caen Basse Normandie - Equipement d'un centre de réalité virtuelle sur le site de Saint Lô - dossier rejeté</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- de rejeter la demande de subvention déposée par l'Université de Caen Basse Normandie qui a sollicité l'intervention du FEDER pour l'opération d'équipement d'un centre de réalité virtuelle au titre de la sous-mesure 2.4 « Information numérique et valorisée afin de renforcer le développement de la production de services numériques » du FEDER pour la période de programmation 2007-2013,
- de m'autoriser à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-7871-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -12-837

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Installation-Transmission et Emploi agricole HCPER - Fonctionnement et Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix, M. DUFOUR ne prenant pas part au vote sur le point relatif aux contrats de parrainage (annexe 1),

- d'affecter :

- sur l'AP «P040-Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 6 088 000 €, votée en 2014, un montant de 150 000 € au titre de l'opération « P040O007-Installation-transmission et emploi agricole » ;
- sur l'AE «P040-Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 4 707 000 €, votée en 2014, un montant de 266 982 € au titre de l'opération « P040O007-Installation-transmission et emploi agricole » ;

- d'attribuer :

- sur le chapitre 909 du budget 2014 de la Région, une subvention d'un montant maximum de 150 000 € à Monsieur Hubert Achard de la Vente, pour la prise en charge, à hauteur de 50 % maximum, des intérêts d'emprunts des prêts nécessaires à l'acquisition de la Grande Ferme et du GFA La Prairie,
 - sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, la rémunération et la protection sociale de stagiaires qui engageront un contrat de parrainage en 2014, dans les conditions prévues au titre VI du livre IX du Code du Travail, pour un montant total de 200 000 €, réparti comme suit :
 - 170 000 € pour la part liée à la rémunération directe des stagiaires de Basse-Normandie ;
 - 20 000 € pour les charges sociales des stagiaires issus des départements du Calvados et de la Manche, par l'intermédiaire de la MSA des Côtes normandes ;
 - 10 000 € pour les charges sociales des stagiaires issus du département de l'Orne, par l'intermédiaire de la MSA de la Mayenne ;
 - sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, une subvention de 62 000 € à l'association Solidarité Paysans Basse-Normandie pour son programme d'actions 2014, sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 78 800 € TTC ;
 - sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région un montant total de 4 982 €, sous la forme de subventions forfaitaires, aux propriétaires et exploitants agricoles, conformément à la liste présentée en annexe n°4, au titre de l'aide à la location des terres et/ou des bâtiments d'exploitation (ces aides étant versées sur présentation du bail signé avec le jeune locataire) ;
- de prendre en charge la rémunération et la protection sociale et accident du travail des 9 stagiaires bénéficiaires d'un contrat de parrainage, conformément aux annexes 1 et 2, pour une durée totale de 12 892 heures et un montant indicatif de 52 513,11 € ;
- d'accepter les 3 contrats de transmission, présentés en annexe 3, ces dossiers faisant l'objet d'une convention avec la Région Basse-Normandie ;
- de déroger au principe d'antériorité des décisions du Conseil Régional pour les dossiers d'aide présentés en annexe 4 (aides liées à des contrats de transmission) ;
- d'approuver la rétrocession des terres objet de l'opération de portage foncier de l'exploitation de la SA La Grande Ferme et du GFA La Prairie, située en zone périurbaine caennaise, à Monsieur Hubert Achard de la Vente, dans le cadre du partenariat conclu entre la Région et la SAFER de Basse-Normandie, dans l'objectif de maintenir l'activité agricole du

site et de développer des projets à haute valeur ajoutée liée à la transformation de produits et au développement de circuits courts (ex. atelier poules pondeuses biologique, ferme pédagogique, atelier avicole, porcin...). Une convention de partenariat liant la Région, la SAFER et M. Hubert Achard de la Vente sera établie et soumise au vote d'une prochaine Commission Permanente, pour préciser ces objectifs ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'investissement n°2013-AGRI-246, jointe en annexe n°5 ;
- la convention d'investissement n°2013-AGRI-245, jointe en annexe n°6 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-9108-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-838

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Réduction des Charges, Autonomie des Exploitations, Investissements Collectifs-Prairies - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P040-Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables» de 4 707 000 € votée en 2014, un montant de 64 065,89 € au titre de l'opération « P040O010-Réduction des charges, autonomie des exploitations, investissements collectifs-prairie » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, les subventions suivantes :

- 14 946,89 € aux différents bénéficiaires du chèque conseil agricole listés en annexe 1. Les aides sont attribuées sur la base du montant subventionnable plafonné à 1 000 €, et des taux d'aide indiqués dans cette même annexe ;

- 49 119 € à la FR CIVAM de Basse-Normandie, sur la base d'une dépense prévisionnelle fixée à 94 856 € TTC, pour son programme d'actions se déroulant sur la période 2013-2014 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les chèques conseil agricole :

- le versement de l'aide sera effectué sur présentation des factures certifiées acquittées ;

- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention n°2013-AGRI-242 avec la Fédération Régionale des CIVAM de Basse-Normandie présentée en annexe 2
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-839

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>PMBE - investissement - Filière bovine - ovine - investissement - Filière porcine - investissement - Filières animales - investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP «P040 - Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables» de 6 088 000 €, votée en 2014, un montant de 90 000 €, pour l'opération «P040O022 - Filières animales» ;
- d'attribuer, sur le chapitre 909 du budget 2014 de la Région, au titre de l'opération «P040O022 – Filières animales», 90 000 € à France Génétique Porc SAS pour le projet de station porcine de contrôles de performances à vocation génomique, sur la base d'un montant éligible de 2 237 750 € HT ;
- de modifier les délibérations de la CP du 25 novembre 2011 et du 17 mai 2013 listées en annexe 1 afin de prendre en compte des changements de dénomination sociale ;
- d'annuler les subventions listées en annexe 2 au titre du Plan de Modernisation des Bâtiments d'Elevage pour un montant total de 19 380,38 € en raison d'abandon de projets ;
- de désaffecter sur l'AP «P040-Soutenir le développement d'une agriculture et sylviculture durables» de 4 708 512 €, votée en 2008, un montant de 19 380,38 €, au titre de l'opération «P040O012-PMBE » ;
- d'autoriser le Président à signer :
 - la convention n°2014-AGRI-1 avec la SAS France Génétique Porc présentée en annexe 3,
 - tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-9081-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -12-840

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Filière équine - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver l'appel à projets 2014 « Actions en faveur du développement économique de la filière équine » joint en annexe 1 ;
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8861-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-841

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Filière équine - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

– de modifier :

- la délibération n°CP 13-11-732 de la Commission Permanente du 15 novembre 2013 :
 - en annulant l'affectation, sur l'AE «P040 – soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 2 379 925,37 €, votée en 2013, d'un montant de 200 000 € au titre de l'opération « P040O003 - filière équine » ;
 - en annulant, sur le chapitre 939 « Action économique » du budget 2013 de la Région, l'attribution d'une avance remboursable de 200 000 € au profit de Conseil des Chevaux de Basse-Normandie pour l'organisation du Normandy Horse Trade Fair, édition 2013 ;
 - la délibération n°09-573 de la Commission Permanente du 3 juillet 2009 :
 - en annulant l'affectation, sur l'AE de 1 230 000 € votée au titre de la filière équine en 2009, d'un montant de 40 000 € au titre de l'opération « P040O003 - filière équine » ;
 - la délibération n°CP 13-09-537 de la Commission Permanente du 27 septembre 2013 :
 - en annulant, sur le chapitre 939 « Action économique » du budget 2013 de la Région, l'attribution d'une avance remboursable de 40 000 € au profit de la Fondation de Coopération Scientifique, dite « Fondation Hippolia » pour le lancement de son programme d'actions ;
- d'affecter sur l'AP « P040-soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 2 640 000 €, votée en 2013, un montant de 240 000 € au titre de l'opération « P040O003 Filière équine » ;
- d'attribuer, sur le chapitre 909 du budget 2014 de la Région, les avances remboursables suivantes, au titre de l'opération « P040O003 - Filière équine » :
- 200 000 € au Conseil des Chevaux de Basse-Normandie, pour l'organisation du Normandy Horse Trade Fair, édition 2013,
 - 40 000 € à la Fondation de Coopération Scientifique, dite « Fondation Hippolia » pour le lancement de son programme d'actions ;
- d'approuver l'appel à projets 2014 n°1 « Projets d'investissement pour le développement économique de la filière équine », joint en annexe 1,
- d'autoriser le Président à signer :
- la convention 2013-AGRI-243 avec le Conseil des Chevaux de Basse-Normandie , jointe en annexe 2,
 - la convention 2013-AGRI-183 avec la Fondation Hippolia, jointe en annexe 3,
 - tous les actes utiles pour la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-842

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Qualité et Valorisation des Productions agricoles - Fonctionnement Soutien aux manifestations et animations locales de terroir agricoles et du secteur ressources marines - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'approuver :

- le lancement de l'appel à projets 2014 pour le «Soutien aux manifestations et aux animations locales de terroir agricoles et du secteur ressources marines» joint en annexe 1 ;
- le lancement de l'appel à projets 2014 « Qualité et valorisation des productions agricoles - Actions collectives – Structuration des filières » joint en annexe 2 ;
- l'appel à projets 2014 « Actions d'information et de promotion de produits alimentaires sous signes officiels de la qualité » dans le cadre de la mesure 133 du FEADER prolongée en 2014 par le régime transitoire à la nouvelle période 2014-2020 joint en annexe 3 ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-9085-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-843

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Aide aux Investissements Agroalimentaires - Investissement Transformation des produits agricoles et de la mer - Investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

– d'annuler la subvention de 31 516 € (15 758 € Région / 15 758 € FEADER) attribuée par délibération n°11-373 de la Commission Permanente du 1^{er} juin 2011 à Monsieur HARID Ahmed-Zine, pour la création d'un atelier d'abattage avicole hallal, celui-ci n'ayant pas donné suite à son projet ;

– de modifier le montant de subvention de 5 253,60 € (2 626,80 € Région / 2 626,80 € FEADER) attribuée par délibération n°11-373 de la Commission Permanente du 1^{er} juin 2011 à l'EARL BEAURAIN pour le développement et l'amélioration de son atelier de transformation laitière, le nouveau montant de subvention s'établissant à 3 918 € (1 959 € Région / 1 959 € FEADER) ;

- d'autoriser l'ASP :

- à annuler la subvention FEADER de 15 758,00 € attribuée à Monsieur HARID Ahmed-Zine ;
- à réduire la subvention FEADER attribuée à l'EARL BEAURAIN pour un montant final de 1 959,00 € sur l'Autorisation de Programme de 500 000 € votée en 2008 pour l'« Aide aux investissements IAA et transformation » ;

– d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°1 à la convention n°2010-AGRI-107 avec la SAS FILPROMER présenté en annexe 1 ;
- l'avenant n°1 à la convention relative à l'attribution d'une aide de la Région et du FEADER au titre du dispositif 121C4 « Investissements de transformation à la ferme » avec Madame Corinne ROSSIGNY présenté en annexe 2 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -12-844

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Innovation, études et expérimentations - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE «P040-Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables » de 4 707 000 €, votée en 2014, un montant de 35 000 €, au titre de l'opération «P040O006 innovation, études, expérimentations » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, une subvention de 35 000 € à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie, pour son programme d'actions 2013-2014 sur les travaux prospectifs sur la PAC 2014-2020 sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 115 500 € HT ;

- de transférer la subvention de 2 433 €, attribuée à l'APCA Esitpa lors de la Commission permanente du 24 juin 2011 (délibération N° 11-404) à l'OIER Esitpa (arrêté du 22 juillet paru au journal officiel le 30 juillet 2013), selon l'avenant n°3 à la convention n°2011-AGRI-87 joint en annexe 1 ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°3 à la convention 2011-AGRI-87 avec l' OIER ESITPA, Ecole d'Ingénieurs en Agriculture figurant en annexe 1 ;
- la convention 2013-AGRI-244 avec la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie figurant en annexe 2 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8902-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-845

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une agriculture et d'une sylviculture durables (P040)
Titre	<i>Stratégies collectives filières - Fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- *d'approuver l'appel à projets 2014 « Réflexions stratégiques collectives pour un plan opérationnel de dynamisation et pérennisation économique des filières agricoles et ressources marines » joint en annexe 1 ;*
- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-9030-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -12-846

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	<i>filière Pêche-investissement et fonctionnement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AP «P240 Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables» de 1 200 000 €, votée en 2014, un montant de **68 712,50 €** au titre de l'opération « P240O002 -filière pêche » ;
- sur l'AE «P240 Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables» de 1 052 972 €, votée en 2014, un montant de **5 000 €** au titre de l'opération « P240O002 -filière pêche ».

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2014 de la Région, les subventions suivantes, au titre de l'opération « P240O002 -filière pêche » :

- **1 650,00 €** au bénéficiaire au titre des investissements à bord des navires de pêche, conformément au règlement régional adopté en commission permanente du 11 juillet 2008 par délibération n°0 8-625, les subventions étant indiquées dans l'annexe 1 ;
- **5 062,50 €** au bénéficiaire au titre de la première installation des jeunes pêcheurs, conformément au règlement régional adopté en commission permanente du 11 juillet 2008 par délibération n°0 8-625, les subventions étant indiquées dans l'annexe 1;

- d'attribuer sur le chapitre 909 du budget 2014 de la Région, une avance remboursable de **62 000 €** à la CAPAM, au titre de l'opération « P240O002 -filière pêche » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, une subvention de **5 000 €** à la CAPAM, pour la réalisation d'une étude stratégique de restructuration de la CAPAM sur la base d'une dépense prévisionnelle éligible de 10 000 € HT.

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

Investissement à bord des navires de pêche

- les aides sont accordées sur la base des pourcentages et des montants subventionnables figurant en annexe 1 ;
- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;
- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert comptable ou la personne qui en assure les fonctions, ainsi que les factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs et d'un avis de conformité du centre de sécurité des navires ;
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata.

Installation des jeunes pêcheurs

- La totalité de la subvention sera versée en une fois sur production de l'acte d'acquisition du navire. Dans le cas où le montant des dépenses réalisées serait inférieur à celui des dépenses prévisionnelles, la participation de la Région sera réduite au prorata.
- Les aides sont accordées sur la base d'un taux d'aide de 3,75 % et des montants subventionnables figurant en annexe 1.

- d'annuler le titre de recette n°2657 du bordereau n°00000618 de **15 000 €** émis le 15/11/2013 à l'encontre de la CAPAM dans le cadre de sa restructuration ;

- d'autoriser le Président à signer :

- l'avenant n°2 à la convention, signée entre les parties le 25 novembre 2009, avec la CAPAM jointe en annexe 2 ;
- la convention n° 2014-PCM-03 avec la CAPAM pour l'attribution d'une avance remboursable, jointe en annexe 3 ;
- la convention n° 2014-PCM-04 avec la CAPAM pour la mise en œuvre de l'étude stratégique de restructuration jointe en annexe 4 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-9089-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -12-847

Commission	Europe, coopérations, réunification, agriculture et pêche
Programme	Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables (P240)
Titre	<i>filière Cultures Marines-investissement</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AP « P240 - Soutenir le développement d'une pêche et d'une aquaculture durables » de 1 200 000 €, votée en 2014, un montant de **130 923,15 €** au titre de l'opération « P240O003 - Filière cultures marines » ;

- d'attribuer, sur le chapitre 909 du budget 2014 de la Région, les subventions d'un montant total de **130 923,15 €** aux sept bénéficiaires figurant en annexe 1 jointe, au titre du soutien au développement d'une pêche et d'une aquaculture durables, conformément au règlement régional adopté en Commission Permanente du 06 février 2009 par délibération n°09-74 ;

- de prévoir les modalités de paiement suivantes :

- les aides sont accordées sur la base des taux d'aide et des montants subventionnables indiqués en annexe 1 ;
- des acomptes pourront être versés sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs au prorata des dépenses réalisées, dans la limite du montant maximal des subventions accordées ;
- le solde sera versé sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses certifiées acquittées (numéro et date des paiements) précisant la date, la nature, ainsi que le nom des prestataires, visé par l'expert comptable ou la personne qui en assure les fonctions, ainsi que les factures certifiées acquittées par le ou les fournisseurs ;
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata.

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention n°2014-PCM-01 avec l'entreprise Mar c JARDIN, jointe en annexe 2 ;
- la convention n°2014-PCM-02 avec la société Nouve lle Pêcherie de Normandie, jointe en annexe 3 ;
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-848

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner et équiper les apprentis (P050)
Titre	<i>Aides aux apprentis</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P050 - Accompagner et équiper les apprentis », de 3 770 000 €, votée pour 2014, un montant total de 1 812 656,36 € dont :

- 8 956,36 € au titre de l'opération « P050O002 – Aide aux apprentis FSA »,
- 4 350 € au titre de l'opération « P050O006 – Public en difficulté »,
- 99 350 € au titre de l'opération « P050O005 – Mobilité des apprentis »,
- 1 700 000 € au titre de l'opération « P050O008 - @too apprentissage » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget de la Région, les subventions suivantes :

- 8 956,36 € au titre du Fonds social apprenti, répartis conformément à l'annexe 1 jointe,

- 4 350 € à l'Association régionale BTP CFA Basse-Normandie pour le BTP CFA Calvados, au titre de l'aide apprenti handicapé,

- 99 350 € à la Chambre de Commerce et d'Industrie Régionale, au titre de la mobilité internationale ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 8 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8849-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-849

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Améliorer les équipements pédagogiques des CFA (P052)
Titre	<i>Investissements pédagogiques</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Yanic SOUBIEN, Stéphane TRAVERT,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Dominique LEFRANCOIS, Laurent SODINI, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Jean-Pierre GODEFROY (pouvoir à Stéphane TRAVERT), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation de programme « P052 - Améliorer les équipements pédagogiques des CFA », de 1 165 000 €, votée pour 2014, un montant de 35 004 € au titre de l'opération « P052O001 – Investissement pédagogique CFA » ;

- d'attribuer sur le chapitre 901 du budget 2014 de la Région, un montant total de subventions de 35 004 €, réparti conformément à l'annexe n°1 jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 8 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8850-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-850

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner le fonctionnement des CFA (P051)
Titre	<i>Accompagner le fonctionnement des CFA : première avance 2014</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P051 - Accompagner le fonctionnement des CFA » de 32 316 797 €, votée pour 2014, un montant de 12 614 828,40 € au titre de l'opération « P051O001 – Aide au fonctionnement des CFA » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2014 de la Région, une première avance pour le fonctionnement des CFA au titre de l'exercice 2014, pour un montant total de 12 614 828,40 €, réparti conformément à l'annexe 1 jointe ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 8 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8831-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -12-851

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Favoriser l'aide à l'emploi dans le milieu associatif (P161)
Titre	<i>Aide à l'emploi et à la pérennisation des emplois tremplins Aide à l'emploi des emplois d'avenir</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P161 Favoriser l'aide à l'emploi dans le milieu associatif » de 1 006 950 € votée pour 2014, un montant de 92 000 € ventilé comme suit :

- 25 000 € au titre de l'opération « P161O001 Aide à l'emploi »,
- 67 000 € au titre de l'opération « P161O002 Accompagner les emplois d'avenir » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région :

- 25 000 € au titre de l'opération « P161O001 Aide à l'emploi », répartis conformément à l'annexe n°1 jointe,

- 67 000 € au titre de l'opération « P161O002 Aide à l'emploi », répartis conformément à l'annexe n°2 jointe ;

- de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début du programme aidé, pour les associations qui ont signé le contrat de travail du salarié, entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la commission permanente ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 8 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8856-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -12-852

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Sécuriser les parcours (P165)
Titre	<i>AFPA - Services associés aux formations professionnelles</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, François DUFOUR, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P165 Sécuriser les parcours » de 1 710 000 € votée pour 2014, un montant de 1 710 000 € au titre de l'opération « P165O001 Autres services AFPA » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2014 de la Région, une subvention d'un montant de 1 710 000 € à la Direction Régionale de l'AFPA de Basse-Normandie, pour les services associés aux formations professionnelles des stagiaires ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 8 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8835-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-853

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Orienter et garantir un socle de compétences générales (P164)
Titre	<i>Espaces d'Orientation et d'Intégration Régionale</i> <i>Orientation de publics spécifiques</i> <i>Espaces Locaux d'Activités Novatrices</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement P164 « Orienter et garantir un socle de compétences générales » de 7 390 000 € votée pour 2014, un montant total de 731 898 € ventilé comme suit :

- 122 500 € au titre de l'opération P164O002 « Esp'OIR »,
- 609 398 € au titre de l'opération P164O001 « Elan's » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2014 de la Région, les subventions suivantes :

- 122 500 € à l'AFPA Basse-Normandie au titre des Espaces d'Orientation et d'Intégration Régionale,

- 609 398 € au titre des Elan's, conformément à l'annexe n°2 jointe ;

- de prendre en charge au titre de la rémunération des stagiaires, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexes 1, 3 et 4 jointes, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail, par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 8 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8857-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -12-854

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles (P160)
Titre	<i>Formation des actifs</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement « P160 Développer les compétences et accompagner les transitions professionnelles » de 2 618 000 € votée pour 2014, un montant total de 341 532,61 € ventilé comme suit :

- 1 298,50 € au titre de l'opération "P160O003 Formation des emplois tremplins et des contrats aidés",
- 40 634,11 € au titre de l'opération "P160O001 Aide au reclassement",
- 299 600 € au titre de l'opération "P160O004 Formation des actifs" ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2014 de la Région, les subventions suivantes :

- 40 634,11 € au titre de l'opération "P160O001 Aide au reclassement", répartis conformément à l'annexe n°3 jointe,

- 299 600 € au titre de l'opération "P160O004 Formation des actifs" répartis comme suit :

- . 4 600 € à Normandie-Incubation, selon l'annexe n°2 jointe,
- . 295 000 € au Fongécif ;

- 1 298,50 € au titre de l'opération "P160O003 Formation des emplois tremplins et des contrats aidés", répartis conformément à l'annexe n°1 jointe ;

- de modifier la délibération CP 13-09-553 de la Commission Permanente du 27 septembre 2013 et de corriger l'attribution, d'une subvention au Fongécif pour un montant total de 770 000 € ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Christophe QUINTELIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -12-855

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emplois (P162)
Titre	<i>Marchés publics de formation</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'autorisation d'engagement « P162 Former pour qualifier – diplômer les demandeurs d'emploi » de 79 152 796 € votée pour 2014, un montant total de 67 601 337,72 € au titre de l'opération « P162O004 Qualif »,

- sur l'autorisation d'engagement « P164 Orienter et garantir un socle de compétences générales » de 7 390 000 € votée pour 2014, un montant total de 3 894 358 € ventilé comme suit :

- . 1 700 848 € au titre de l'opération « P164O003 Programme de Formation de base »,

- . 2 193 510 € au titre de l'opération « P164O004 Programme de formation générale » ;

- de prendre en charge la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexes 1 et 2 jointes, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du travail, par l'intermédiaire de l'ASP.

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 8 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 8 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-9155-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

**DELIBERATION
de la COMMISSION PERMANENTE
du CONSEIL REGIONAL**

N°CP 13 -12-856

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emplois (P162)
Titre	<i>QUALIF - Programme Individuel Une Formation Un Emploi</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'autorisation d'engagement P162 « Former pour qualifier-diplômer les demandeurs d'emploi » de 79 152 796 € votée pour 2014, un montant total de 235 315,17 € ventilé comme suit :

- 13 048,00 €, au titre de l'opération P162O002 « Qualif – Programme individuel»,
- 222 267,17 € au titre de l'opération P162O005 « Une formation, Un emploi » ;

- d'attribuer sur le chapitre 931 du budget 2014 de la Région, les subventions suivantes :

- 13 048 € au titre de l'opération Qualif – Programme individuel, répartis conformément à l'annexe n°1 jointe;

- 12 300,75 € au titre de l'opération P162O005 « Une formation, Un emploi » opérations individuelles, répartis conformément à l'annexe n°4 jointe,

- 202 166,42 € au titre de l'opération P162O005 « Une formation, Un emploi » opérations collectives, répartis conformément à l'annexe n°5 jointe ;

- 7 800,00 € au titre de l'opération P162O005 « Une formation, Un emploi » prime à l'accompagnement spécifique, répartis conformément à l'annexe n°7 jointe ;

- de modifier au titre du QUALIF Programme Individuel, la délibération n°CP 13-09-551 de la Commission Permanente du 23 septembre 2013 conformément à l'annexe n°3 jointe, en modifiant le nom de l'organisme de formation prestataire ;

- d'autoriser CRAF2S à répondre à la demande de l'entreprise SAM FORM, conformément à l'annexe n°6 jointe ;

- de déroger à la règle selon laquelle l'aide doit être accordée préalablement à la date de début de formation, et d'autoriser l'entrée en formation entre la date de dépôt de la demande d'aide régionale et la date d'octroi de l'aide par la Commission Permanente ;

- de prendre en charge au titre de la rémunération des stagiaires, la rémunération et/ou la protection sociale des stagiaires selon les caractéristiques des formations décrites en annexes n°2 et n°8 jointes, dans les conditions prévues aux articles L6341-1 et suivants du Code du Travail, par l'intermédiaire de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-857

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner les stratégies de développement économique du territoire (P301)
Titre	<i>aides aux entreprises</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P300 – Accompagner les projets des entreprises » de 1 265 000 € du budget 2014 un montant de 27 593 € au titre de l'opération P300O006 opérations export ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, un montant de 27 593 € en subvention à la Chambre Régionale d'Agriculture de Normandie pour une mission collective au Japon ;

- de modifier les échéanciers des ARE suivantes :
 - ARE de 230 000 € accordée à AUDEO DEVELOPPEMENT par délibération n°CP 13-02-95 de la Commission Permanente du 1^{er} février 2013, en retenant l'échéancier ci après :

Nouvel échéancier (avec mensualisation)	
Mai 2014 : 46 000 €	12 x 3 833,33 €
Mai 2015 : 46 000 €	12 x 3 833,33 €
Mai 2016 : 46 000 €	12 x 3 833,33 €
Mai 2017 : 46 000 €	12 x 3 833,33 €
Mai 2018 : 46 000 €	12 x 3 833,33 €

- ARE de 400 000 € accordée à MT VERBOM DEVELOPPEMENT par délibération n°07-677 de la Commission Permanente du 9 novembre 2007, en reportant la dernière échéance du 1^{er} novembre 2013 de 135 000 € au 1^{er} février 2015 ;

- de proroger les délais de réalisation des programmes de PRCE suivantes :

- PRCE accordée à la société WANPULSE par délibération n°11-473 de la Commission Permanente du 24 juin 2011 ; la date de fin de programme est portée au 31 décembre 2014 pour atteindre au minimum 6 CDI, ce qui permettra de clôturer ce dossier en l'état,

- PRCE accordée à la société MOBIKY TECH par délibération n°11-473 de la Commission Permanente du 24 juin 2011 ; la date de fin de programme est portée au 31 décembre 2014 pour atteindre au minimum 13 CDI et un minimum d'investissements de 50 000 €, ce qui permettra de clôturer ce dossier en l'état ;

- de vous prononcer favorablement :

- au titre du fonds de garantie Basse-Normandie, sur l'octroi de la garantie sollicitée sur les prêts des entreprises répertoriées en annexe 2,

- au titre du prêt participatif de développement à l'International octroyé aux entreprises répertoriées en annexe 3 ;

- de déroger à la règle suivant laquelle la décision régionale doit procéder au démarrage de l'opération ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention de partenariat avec l'APCE, jointe en annexe 3,

- tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8864-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-858

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Accompagner les stratégies de développement économique du territoire (P301)
Titre	<i>Salons, colloques communication</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P301 – Accompagner les stratégies de développement économique du territoire » de 2 227 496 € votée pour 2014, un montant de 10 000 € au titre de l'opération P301O001 attractivité et promotion économique ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, une subvention de 10 000 € à la SAEM de gestion du Centre International de Deauville (C.I.D), pour l'organisation de la journée France Corée du Sud ;

- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les autres actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8632-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-859

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Développer l'économie sociale et solidaire (P302)
Titre	<i>Professionnaliser la chaîne de valeurs de l'ESS / Rendre l'action Région pour l'ESS plus lisible</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Raphaël CHAUVOIS, Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE « P 302 – Développer l'Economie sociale et solidaire » de 950 000 €, votée en 2014, un montant de 50 000 € au titre de l'opération P302O003 « Renouveler le partenariat ESS »,

- sur l'AP « P302 – Développer l'Economie sociale et solidaire » de 375 000 €, votée en 2014, un montant de 10 328 € au titre de l'opération P302O002 « Professionnaliser la chaîne de valeurs de l'ESS » ;

- d'attribuer :

- * sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région,

- une subvention maximale de 50 000 € à l'Association Régionale pour le Développement de l'Economie Solidaire (ARDES), plafonnée à 25 % des ressources du budget annuel 2014, pour son action 2014 en Basse-Normandie, au titre du soutien de la Région à la structuration des acteurs de l'économie sociale et solidaire,

- . de procéder à un versement au prorata dans la mesure où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme ;

- * sur le chapitre 909 du budget 2014 de la Région,

- une subvention maximale de 10 328 € à l'association Prodicooop, au titre de l'aide à l'investissement matériel dans le cadre du règlement des « Aides au porteur de projet d'économie sociale et solidaire » voté le 27 juin 2013,

- . de procéder à un versement au prorata dans la mesure où les dépenses éligibles réellement engagées seraient inférieures au montant estimatif du programme, et/ou la structure ne réaliserait qu'une partie du programme initialement prévu,

- . de conditionner le versement de la subvention à la confirmation d'un autofinancement à hauteur minimale de 10 % du montant des dépenses éligibles,

- . d'autoriser à titre dérogatoire le versement de l'acompte, à hauteur minimale de 33 %, sur la base de factures pro forma correspondant au moins à 33 % de réalisation du programme d'investissement prévisionnel éligible,

- . de déroger à la règle selon laquelle la décision régionale doit être antérieure au démarrage de l'opération et de considérer le démarrage de l'investissement au 1^{er} novembre 2013 ;

- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8489-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-860

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Soutenir la recherche publique (P280)
Titre	<i>Cofinancement de projets nationaux et soutien aux partenariats. Retour de jeunes chercheurs. Allocations doctorales. Contrat de projets Etat-Région 2007-2013. Diffusion de la culture scientifique technique et industrielle.</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P280 – Soutenir la recherche publique » votée pour 2014, un montant de 306 464 € au titre de l'opération « P2080O024 – Diffusion de la culture scientifique » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, une subvention maximale de 306 464 € à l'association Relais d'sciences, en complément des 16 000 € déjà attribués par délibération n°CP-13-05-310 de la Commission Permanente du 17 mai 2013, pour la mise en œuvre en 2014 des actions prévues dans le contrat d'objectifs 2014-2016, selon les modalités définies dans la convention d'application 2014 jointe en annexe 2 ;

- de modifier les délibérations suivantes :

- n°CP 13-10-655 de la Commission Permanente du 18 octobre 2013, en ramenant la subvention accordée à l'Université de Caen Basse-Normandie pour le projet MULTIBRAIN d'un montant de 32 820 € à un montant de 31 280 €,

- n°CP 13-06-437 de la Commission Permanente du 28 juin 2013, pour prendre en compte deux contrats de travail sur le projet GIGASSAT,

- n°12-415 de la Commission Permanente du 29 juin 2012, en notant la désignation de Madame Claire Hanusse en tant que nouvelle directrice de thèse de Madame Diane Régo,

- n°12-222 de la Commission Permanente du 30 mars 2012, pour ne tenir compte que de la subvention de la Région à l'Université de Caen Basse-Normandie dans le cadre du projet Prairie du CPER 2007-2013, soit 63 000 €,

- n°11-388 de la Commission Permanente du 1^{er} juin 2011, pour réorienter la subvention de 18 500 € accordée en 2011 à l'Université de Caen Basse-Normandie pour le projet PHARM@ECOTOX de la façon suivante : 17 960 € pour le financement de consommables et 540 € pour le financement de prestation(s) de spectroscopie IRTF ;

- de déroger au principe d'antériorité de la décision de la Région pour la prise en compte des dépenses du Conseil Général du Calvados pour les dépenses relatives à la CLI du GANIL, à compter du 1^{er} janvier 2012 ;

- d'accorder un délai d'un mois au bénéficiaire à compter de l'envoi du projet de convention pour le retour de celle-ci dûment signée, faute de quoi l'aide accordée sera annulée de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention d'application 2012-2013 relative au financement de la CLI auprès du GANIL, jointe en annexe 1,

- la convention d'application 2014 relative au financement de Relais d'sciences pour l'année 2014, jointe en annexe 2,

- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

Certifié exécutoire compte tenu de l'affichage le 7 janvier 2014
et de la réception en Préfecture le 7 janvier 2014.
Identifiant : 014-231400011-20131220-8456-DE-1-1

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-861

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Valoriser la recherche et l'innovation dans les entreprises (P281)
Titre	<i>Promotion de l'innovation - Soutien à l'incubation et la préincubation</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter sur l'AE « P281 – Valorisation de la recherche et l'innovation dans les entreprises » de 5 911 000 € votée pour 2014, un montant de 124 118,42 € ventilé comme suit :

- 6 918,42 € au titre de l'opération « P281O003 – Promotion de l'innovation »,
- 117 200 € au titre de l'opération « P281O004 - Soutien à l'incubation et à la préincubation » ;

- d'attribuer sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région, les subventions suivantes :

- 6 918,42 € à la CRAN, pour l'organisation des Trophées de l'Agroalimentaire 2013,
- 117 200 € à Normandie Incubation, pour son fonctionnement 2014 au titre de l'incubation et de la préincubation ;

- d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions pour le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

- d'autoriser le Président à signer :

- la convention cadre 2014-2015 avec Normandie Incubation, jointe en annexe,
- tous les actes utiles à la mise en œuvre de cette décision.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER

REGION BASSE-NORMANDIE

- - - - -

DELIBERATION de la COMMISSION PERMANENTE du CONSEIL REGIONAL

N°CP 13 -12-862

Commission	Formation tout au long de la vie, développement économique, recherche et innovation, tourisme
Programme	Promouvoir la destination Normandie (P351)
Titre	<i>Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs touristiques</i>

- - - - -

Réunion du VENDREDI 20 DÉCEMBRE 2013

Réunie le vendredi 20 décembre 2013, à partir de 14h00, au siège du Conseil Régional, à l'Abbaye-aux-Dames, à CAEN, sous la présidence de Monsieur Laurent BEAUVAIS,

Sont présents :

Annie ANNE, Léone BESNARD, Annie BIHEL, Joël BRUNEAU, Pascale CAUCHY, Jean CHATELAIS, Raphaël CHAUVOIS, Jean-Karl DESCHAMPS, François DIGARD, Sylvie ERRARD, Corinne FERET, Marine LEMASSON, Elise LOWY, Florence MAZIER, Valérie NOUVEL, Gaëlle PIOLINE, Laurent SODINI, Yanic SOUBIEN,

Sont excusés :

Anne-Marie COUSIN, Jean-Pierre GODEFROY, Dominique LEFRANCOIS, Stéphane TRAVERT, Philippe AUGIER (pouvoir à Valérie NOUVEL), Bertrand DENIAUD (pouvoir à Florence MAZIER), François DUFOUR (pouvoir à Pascale CAUCHY), Sophie GAUGAIN (pouvoir à Joël BRUNEAU), Marie-Jeanne GOBERT (pouvoir à Jean CHATELAIS), Muriel JOZEAU-MARIGNE (pouvoir à Annie ANNE), Vincent LOUVET (pouvoir à Annie BIHEL), Pierre MOURARET (pouvoir à Jean-Karl DESCHAMPS), Jean-Louis VALENTIN (pouvoir à François DIGARD),

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL REGIONAL DE BASSE-NORMANDIE,

Agissant en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Régional le 16 avril 2010,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président du Conseil Régional,

Après en avoir délibéré,

DECIDE, à l'unanimité des voix,

- d'affecter :

- sur l'AE « P350 - Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs du tourisme » de 2 931 080 € votée en 2013, un montant complémentaire de 17 162,60 € au titre de l'opération « P350O011 – Développement des filières » correspondant à la totalité du coût de l'étude sur le patrimoine d'hébergement du tourisme social et associatif en Basse-Normandie,

- sur l'AP « P350 - Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs du tourisme » de 2 931 080 € votée en 2013, un montant complémentaire de 15 005 € au titre de l'opération « P350O011 – Développement des filières » correspondant à la création du site internet relatif au 70^{ème} Anniversaire du Débarquement,

- sur l'AP « P350 - Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs du tourisme » de 2 584 054 € votée en 2014, un montant de 105 673,76 € au titre de l'opération « P350O011 – Développement des filières » ,

- sur l'AE « P350 - Accompagner le développement et la professionnalisation des acteurs du tourisme » de 2 354 409 € votée en 2014, un montant de 222 439 € répartis comme suit :

- . 14 692 € au titre de l'opération « P350O10 – FACIT » ,
- . 200 717 € au titre de l'opération « P350O011 – Développement des filières » ,
- . 7 030 € au titre de l'opération « P350O006 – 70^{ème} Anniversaire du Débarquement et de la Bataille de Normandie » ;

- d'attribuer les subventions suivantes :

* sur le chapitre 909 du budget 2014 de la Région,

- 65 148 € au titre de Tourisme et Handicap, conformément à l'annexe 2,
- 10 701,76 € au titre du Tourisme autour du cheval, conformément à l'annexe 3,
- 29 824 € au titre du Tourisme de Découverte d'Entreprise, conformément à l'annexe 4,

* sur le chapitre 939 du budget 2014 de la Région,

- 14 692 € au titre du FACIT, conformément à l'annexe 1,
- 200 000 € à l'association Normandie Mémoire pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2014. Cette subvention est forfaitaire,
- 717 € à l'Office de Tourisme de Bayeux Intercom, pour la réalisation de fiches pratiques pour la Chevauchée de Guillaume, sur la base d'une dépense éligible de 2 390 €,
- 7 030 € à la Fédération de la Manche de la Ligue de l'Enseignement, pour la réalisation d'échanges de jeunes européens, sur la base d'une dépense éligible de 35 153 €, l'aide étant plafonnée à 20 % de la dépense éligible ;

- de déroger à la règle d'antériorité de la décision de la Région, afin de prendre en compte les dépenses à compter du :

- 30 octobre 2013 pour les dossiers FACIT en annexe 1,

- 8 octobre 2013 pour l'Office de Tourisme de Bayeux Intercom,
- 25 juin 2013 pour la Fédération de la Manche de la Ligue de l'Enseignement,
- 28 mars 2013 pour la commune de Gavray,
- 30 septembre 2013 pour Martine Davy,
- 22 octobre 2013 pour la SARL Auda Développement et la SNC Les Ducs Otelinn,
- 23 octobre 2013 pour Damien Menard,
- 24 octobre 2013 pour la SARL SBS GIRAFU,
- 30 octobre 2013 pour la SARL Côté Maison,
- 7 octobre 2013 pour les dossiers Tourisme de Découverte d'Entreprise en annexe 4,

• de prévoir les modalités de paiement suivantes pour les dossiers d'investissement ainsi que les modalités de remboursement :

- des acomptes pourront être attribués en cours d'exécution de l'opération, au prorata des dépenses réalisées, sur présentation des factures certifiées acquittées par le ou les fournisseur(s) ou sur présentation d'un état récapitulatif des dépenses acquittées visé, selon le cas, par le Comptable, le Trésorier Payeur, le Maire ou le Président,
- dans le cas où le montant des dépenses réelles serait inférieur à celui de la dépense prévisionnelle, la participation de la Région sera réduite au prorata ;

• de modifier la délibération n°12-853 de la Commission Permanente du 21 décembre 2012 comme suit :

- la subvention octroyée à l'association Normandie Mémoire, pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2013 est forfaitaire ;

• d'accorder un délai d'un mois aux bénéficiaires à compter de l'envoi des projets de conventions le retour de celles-ci dûment signées, faute de quoi les aides accordées seront annulées de plein droit ;

• d'autoriser le Président à signer tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions.

Pour le Président du Conseil Régional
et par délégation,
Le Directeur Général des Services,

François RAVIER